

2022

RAPPORT
d'activité

SOMMAIRE

L'édito de la présidente du CNL	3
Chiffres clés soutien exceptionnel 2022	5
Chiffres clés dispositifs courants 2022	7
Les missions du CNL	9
L'activité du CNL	11
Les grandes actions menées en 2022	11
Les grands événements littéraires	17
Les études	20
La lecture, au cœur de l'action quotidienne du CNL	23
Panorama général des aides	25
Panorama des aides par domaine éditorial	27
Panorama des aides par nature de bénéficiaire	31
La politique territoriale du CNL	63
L'action internationale du CNL	65
Moyens et fonctionnement du CNL	67
Les moyens et la gestion financière du CNL	67
Le fonctionnement du CNL	71
Annexes	75
Répartition des aides attribuées, de 2020-2022	77
Répartition géographique des aides 2022	78
Répartition thématique des aides 2022	80



EDITO DE LA PRÉSIDENTE DU CNL RÉGINE HATCHONDO

En 2022, avec la « lecture, grande cause nationale », décidée par le Président de la République, le Centre national du livre a mis en place un programme ambitieux pour promouvoir le livre et la lecture auprès de tous les Français.

Ce programme s'est déployé autour de trois axes : démultiplier les rencontres d'auteurs auprès des différents publics ; mettre la lecture au cœur de la vie des Français qui en sont le plus éloignés ; et partager le plaisir de lire à travers la lecture à voix haute. En 2022, le CNL aura ainsi, par exemple, mis en place près de 200 résidences d'un mois en milieu scolaire ou en colonies de vacances, 600 masterclasses d'auteurs au collège et au lycée, accompagné 1 000 interventions d'associations partout en France et lancé de nouveaux programmes tels que le « Goncourt des détenus », auprès d'une trentaine d'établissements pénitentiaires ou le « Quart d'heure de lecture nationale », instauré le 10 mars, pour sensibiliser tous les Français à l'importance de la lecture et manifester, ensemble, notre attachement au livre. Cet événement symbolique a connu un beau succès, avec près de 2 000 structures participantes.

Les manifestations nationales se sont développées, pour toucher un public plus large et plus diversifié : les Nuits de la lecture, organisées pour la première fois par le CNL, sur proposition du ministère de la Culture, ont ainsi permis, malgré le contexte sanitaire, de fédérer plus de 5 000 événements dans près de 2 700 lieux autour du thème de l'amour. Partir en Livre, le festival national du livre pour la jeunesse, a eu pour fil rouge l'amitié, qui a inspiré plus de 5 000 animations sur l'ensemble du territoire. Pour la première fois, le Livrodrome, le parc d'attractions littéraires, a fait escale dans 10 villes, proposant ainsi à près de 15 000 adolescents de découvrir les auteurs, le livre et la lecture de façon particulièrement joyeuse.

En parallèle de ces actions pour la lecture, le CNL a engagé un travail de simplification de son règlement des aides, pour répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre. Parmi celles-ci, évoquons notamment la clarification et l'assouplissement de certaines conditions d'accès aux dispositifs dédiés aux auteurs, l'ouverture des résidences de création à des formes de projets plus diversifiées (et la création d'une plateforme en ligne dédiée, pour mettre en réseau les porteurs de projets et les auteurs), la clarification des critères d'examen des aides à l'investissement pour les librairies françaises, qui intègrent notamment une attention nouvelle portée au maillage territorial, ou encore la création d'une aide tremplin, qui permet à des festivals de moindre envergure, mais remarquables par leur action sur le terrain, leur adresse au public ou les formats artistiques qu'ils proposent, d'accéder désormais aux aides de la vie littéraire.

Enfin, je ne résiste pas au plaisir de citer Annie Ernaux, Prix Nobel de littérature en 2022 : lire, « *c'est accepter aussi d'être dérangé, bousculé, et au final, transformé. Mais, dans le même mouvement, lire rapproche des autres, place dans la tête du criminel Raskolnikoff, du transfuge de classe Martin Eden, dans les pensées de Mrs Dalloway marchant dans Londres* » (*Pourquoi lire, Treize bonnes raisons (au moins)*, Premier parallèle, 2021).

C'est précisément pour cette raison que le livre et la lecture ont été, et seront encore en 2023, une grande cause nationale et essentielle dans nos vies, à tous.



SOUTIEN EXCEPTIONNEL

LE CNL EN 2022, UN SOUTIEN MAJEUR FACE À LA CRISE

**660 demandes d'aide examinées
au titre du soutien exceptionnel**

**654 aides allouées pour un montant total de 5,6 M€
au titre du soutien exceptionnel**

271 aides aux auteurs, pour un total de 1,1 M€,
44 aides aux librairies, pour un total de 2,6 M€,
339 aides aux bibliothèques, pour un total de 1,9 M€.



CHIFFRES CLES

DISPOSITIFS COURANTS

24 dispositifs d'aide (dispositifs courants)

au bénéfice des auteurs, traducteurs, éditeurs, librairies, bibliothèques, manifestations littéraires ou structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre

plus de 300 experts, répartis en 25 commissions ou comités

examinent les demandes d'aides
et émettent un avis soumis à la présidente du CNL

3 970 demandes d'aide examinées au titre des dispositifs courants

hors demandes de labellisations et d'agrèments

2 869 aides allouées, pour un montant total de 22,1 M€, au titre des dispositifs courants (subventions et prêts)

627 aides aux auteurs et traducteurs, pour un total de 4,2 M€

1 098 aides aux éditeurs, pour un total de 5,4 M€

190 aides aux revues, pour un total de 0,7 M€

466 aides aux librairies, pour un total de 4,9 M€

77 aides aux bibliothèques, pour un total de 0,5 M€

347 aides aux manifestations littéraires, pour un total de 3 M€

64 aides aux structures d'accompagnement

ou de valorisation du livre, pour un total de 3,4 M€

187 demandes de labels et agréments

159 librairies indépendantes de référence (LiR)
et librairies de référence (LR),

28 librairies francophones de référence (LFR)

152 labels et agréments attribués

108 librairies indépendantes de référence (LiR)

16 librairies de référence (LR)

28 librairies francophones de référence (LFR)



LES MISSIONS DU CNL

Le Centre national du livre soutient l'ensemble du secteur du livre, contribue au développement d'une littérature de qualité et œuvre à la promotion du livre et de la lecture.

Etablissement public à caractère administratif, placé sous tutelle du ministère de la Culture, le Centre national du livre (CNL) est l'héritier de la Caisse nationale des lettres, créée en 1946 (loi du 11 octobre). Régi par le décret du 19 mars 1993 modifié, le CNL a pour missions d'encourager la création, l'édition, la diffusion et la promotion des œuvres littéraires ou scientifiques les plus qualitatives, à travers des actions de soutien aux professionnels de la chaîne du livre, qu'il s'agisse d'auteurs, de traducteurs, d'éditeurs, de libraires, de bibliothécaires, d'organisateur de manifestations littéraires ou de structures d'accompagnement et de valorisation du livre et de la lecture.

Ces actions de soutien répondent à un double objectif, à la fois culturel et économique. Culturel, par un soutien à la création littéraire et à la diffusion des œuvres auprès du public ; économique, par un soutien à la prise de risque intrinsèque aux choix des acteurs de la chaîne du livre, notamment les maisons d'édition et les librairies, en matière de création et de diversité littéraire la plus large. Par ailleurs, le CNL est aussi un lieu d'échanges entre professionnels du livre, ce qui lui confère une place particulière au cœur du secteur. Enfin, au-delà de son soutien et de son accompagnement aux professionnels du livre, le CNL œuvre également en faveur du développement de la lecture, auprès de tous les publics.

Un établissement au service du livre et de la lecture depuis 1946

Le CNL a pour missions :

- d'offrir à tous les professionnels et amateurs du livre imprimé et numérique un centre permanent de rencontres et de dialogues ;
- d'encourager tous les modes d'expression littéraire et de concourir à la diffusion, sous toutes ses formes, des œuvres littéraires ;
- de contribuer au développement économique du livre ainsi qu'au maintien et à la qualité des réseaux de diffusion du livre et de la lecture ;
- de participer à la défense et à l'illustration de la langue et de la culture françaises ;
- de favoriser la traduction d'œuvres étrangères en français et d'œuvres françaises en langues étrangères ;
- d'intensifier les échanges littéraires en France et à l'étranger et de concourir à toutes actions pour la promotion de la lecture et du livre susceptibles de contribuer à la diffusion et au rayonnement du livre français ;
- de favoriser les commandes par les bibliothèques, les établissements culturels et les librairies, en France et à l'étranger, des ouvrages de langue française dont la diffusion présente un intérêt culturel, scientifique, technique ou touchant à la francophonie.



L'ACTIVITE DU CNL

Les grandes actions menées en 2022

Mise en œuvre de la « grande cause nationale » dédiée à la lecture, poursuite du soutien exceptionnel aux professionnels du livre, adaptation des dispositifs de soutien, chantier de simplification des procédures, développement d'une programmation culturelle, renforcement de la communication sous différents formats et sur différents canaux... ont été les grandes actions menées par le Centre national du livre (CNL) en 2022, pour soutenir la filière du livre et contribuer au développement de la lecture des Français.

Mise en œuvre et déploiement de la lecture « grande cause nationale »

En déclarant la lecture « grande cause nationale » le 17 juin 2021, le Président de la République a engagé la puissance publique et la société civile à se mobiliser collectivement en faveur de la promotion de la lecture comme facteur d'inclusion sociale.

En effet, l'érosion du lectorat est une tendance de long terme, observée autant en France que chez nos voisins, comme en témoignent les résultats des dernières études du CNL (Baromètre Les Français et la lecture, Ipsos pour le CNL, mars 2021 ; Les jeunes français de 7 à 25 ans et la lecture, Ipsos pour le CNL, mars 2022), qui confirment ce repli, en particulier au collège, notamment chez les garçons. Face à ce constat, le CNL a donc construit un programme ambitieux de soutien à la lecture, articulé autour de trois axes : la démultiplication des rencontres d'auteurs, des actions spécifiques permettant de faire de la lecture un facteur d'inclusion sociale et des manifestations d'envergure pour constituer des temps forts.

Le CNL a d'abord structuré une nouvelle offre de rencontres d'auteurs en milieu scolaire et extra-scolaire, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, le Pass Culture et les associations d'auteurs. Dans ce cadre, 600 masterclasses ont été réalisées en 2022, et ont permis aux auteurs d'aller à la rencontre de 17 000 élèves. Par ailleurs, le CNL a mis en place plus de 140 résidences en milieu scolaire, avec des ateliers de lecture et d'écriture pour près de 4 500 élèves, majoritairement issus de milieu rural ou d'établissements REP / REP+, mais aussi 55 résidences en colonies et centres de loisirs pendant l'été, à destination de 1 500 jeunes de milieux défavorisés. En complément, le CNL a renforcé son soutien au concours de lecture à voix haute Les petits champions de la lecture (100 000 participants en CM1 et CM2) et développé les rencontres d'auteurs dans les classes participant au concours Et si on lisait à voix haute (140 000 participants de la 6^e à la terminale). Enfin, le CNL a organisé des lectures à voix haute avec des établissements scolaires dans les maisons des illustres, afin de mieux faire connaître la vie et les textes des grands auteurs (Zola à Médan, Rabelais à La Devinière, Jules Verne à Amiens, Colette à Saint-Sauveur-en-Puisaye...).

Parallèlement, le CNL a développé un ensemble de partenariats avec des associations, permettant de cibler des actions sur les publics les plus éloignés de la lecture et de faire de cette dernière un facteur d'inclusion sociale. Les projets mis en œuvre dans ce cadre ont bénéficié directement à 19 000 personnes de territoires prioritaires (zone de revitalisation rurale, quartiers prioritaires de la politique de la ville - QPV -, territoires ultramarins).

Parmi les associations mobilisées sur ces partenariats, peuvent être cités : Quand les livres relient, qui intervient dans les centres de protection maternelle et infantile (PMI), pour montrer aux parents l'importance de mettre les enfants dès leur plus jeune âge au contact du livre, notamment par la lecture à voix haute ; Lire et faire lire, dont le projet a permis de développer des lectures à voix haute en milieu rural grâce à son réseau très dense de bénévoles ; Groupe SOS, avec l'organisation de lectures à voix haute de collégiens dans les EHPAD, qui ont montré que la lecture pouvait renforcer les liens entre les générations, en apportant un soutien aux aînés qui ont perdu leur autonomie ; Bibliothèques sans frontières, avec la distribution de sacs de livres en langue française à de jeunes primo-arrivants, afin de favoriser leur intégration ; Lire pour en sortir, avec la création de bibliothèques accompagnée de temps de médiation pour les enfants dans les salles d'attente des prisons. Par ailleurs, en partenariat avec l'Académie Goncourt et la Direction de l'administration pénitentiaire, le CNL a créé le Goncourt des détenus, qui a impliqué 31 établissements pénitentiaires. Dans ce cadre, le CNL a livré 2 000 ouvrages et organisé 23 rencontres d'auteurs en prison ou en visio-conférence. Le prix a été décerné à Sarah Jollien-Fardel pour son roman *Sa préférée* (éditions Sabine Wespieser).

Enfin, cette année de « grande cause nationale » a été l'occasion d'initier le Quart d'heure lecture national (#10marsjelis), avec l'association Silence on lit. 1 800 structures et de nombreuses personnalités se sont mobilisées pour cette première édition. Dans le même esprit, une grande campagne de communication (#jeliscommejeveux) a été déployée, à compter de janvier 2022, avec pour objectif de créer un rapport décomplexé à la lecture et d'en développer le goût pour le plus grand nombre (cf. ci-dessous).

Poursuite du soutien exceptionnel à la filière du livre

Aux côtés de la filière du livre depuis le début de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, le CNL a souhaité prolonger son soutien exceptionnel en faveur des professionnels, tout au long de l'année 2022, afin de continuer à les aider à surmonter les conséquences économiques de cette situation sans précédent.

Ainsi, face aux impacts de la crise sanitaire sur l'activité quotidienne de création des auteurs, dont certains se sont trouvés confrontés à d'importantes difficultés, le CNL a reconduit son dispositif d'aide exceptionnelle. Grâce à ce dispositif, directement géré et financé par l'établissement, 394 auteurs ont pu être soutenus en 2021 ou 2022, pour un total de près d'1,9 M€, au titre des pertes subies au cours de l'année 2021.

Par ailleurs, l'établissement a poursuivi son aide exceptionnelle aux librairies, en complément des mesures gouvernementales de soutien aux entreprises. Initié en 2020, cet accompagnement spécifique s'est achevé en 2022, par l'attribution des dernières aides à une vingtaine de projets, pour rénovation ou extension de magasins, mise aux normes, renouvellement de matériels ou de mobiliers, mais aussi et surtout par la mise en œuvre d'une aide à la modernisation des portails et sites internet des librairies françaises, visant à augmenter leur visibilité, leur ergonomie ou leur accessibilité.

Au total, dans le cadre de son soutien exceptionnel, 2,6 M€ ont ainsi été attribués aux librairies en 2022, dont 0,8 M€ au bénéfice de 18 projets de modernisation des portails et sites de librairie, portés par des sociétés de services et d'ingénierie en informatique (SSII), des portails ou sites collectifs mutualisés, et des librairies.

Parallèlement, le CNL a prolongé son dispositif d'aide à la relance des bibliothèques, initié en 2021, visant à soutenir l'achat de livres imprimés auprès des librairies indépendantes et à renforcer les fonds disponibles en bibliothèques. Doté de 10 M€ sur deux ans, ce dispositif a rencontré un vif succès auprès des collectivités et permis de soutenir, en 2022, 339 projets pour un montant total de près d'1,9 M€, dont plus de la moitié (52 %) a été attribuée à des collectivités situées en territoire rural, répondant ainsi pleinement à l'objectif initial et aux priorités assignés à ce dispositif.

In fine, au titre de son soutien exceptionnel à la filière du livre, le CNL a mobilisé 5,6 M€ en 2022 (pour 654 aides), auxquels s'ajoutent 22,1 M€ alloués dans le cadre des dispositifs courants (pour 2 869 aides), soit un soutien global de 27,7 M€.

Adaptation des dispositifs d'aide par une démarche d'évaluation et de simplification

Afin de mener au mieux et au plus juste sa mission d'accompagnement et de soutien des acteurs de la chaîne du livre, le CNL s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'ajustement régulier de ses dispositifs, à travers un programme annuel d'évaluation, permettant notamment d'interroger les professionnels sur leurs enjeux, leurs mutations, leurs préoccupations ou leurs attentes. Dans ce cadre, l'établissement a d'ores et déjà évalué une grande partie de ses dispositifs et mis en œuvre un certain nombre d'évolutions fin 2021 ou au cours de l'année 2022, parmi lesquelles :

- une aide expérimentale à la création ou au développement du livre audio ;
- une aide tremplin en faveur de manifestations littéraires de petite taille, mais démontrant un intérêt en matière de maillage territorial, de proposition artistique et littéraire, ou de travail avec les publics ;
- l'intégration d'un diagnostic territorial et d'un volet « élargissement du lectorat » aux conventions de partenariat Régions-DRAC-CNL.

Parallèlement à la mise en œuvre de ces évolutions, le CNL a lancé deux nouvelles évaluations en 2022. La première, portant sur le soutien au développement de la lecture des publics spécifiques, a vu ses conclusions approuvées par le conseil d'administration du 12 octobre 2022, pour la mise en œuvre d'un dispositif révisé dès janvier 2023, permettant d'accroître la diversité des demandeurs et des publics touchés, de simplifier les procédures, mais aussi de soutenir davantage les projets de médiation structurants et cohérents avec les besoins des territoires.

La deuxième, portant sur l'aide expérimentale à la création ou au développement du livre audio a été lancée fin 2022, après une année complète de déploiement, pour un ajustement du dispositif à compter de 2023, au regard d'un état des lieux du marché du livre audio à date.

Par ailleurs, le CNL a mis en place une charte des valeurs, approuvée par le conseil d'administration du 10 mai 2022, s'articulant en trois volets : la lutte contre les violences et les harcèlements sexuels et sexistes ; la lutte contre les discriminations ; les actions en faveur de la transition écologique. Depuis le 11 juin 2022, tous les demandeurs d'aides sont désormais soumis à l'adhésion à cette charte, sur ses deux premiers volets.

Enfin, toujours en 2022, le CNL s'est engagé dans un grand chantier de simplification de ses dispositifs et de ses procédures, dont les propositions de modification ont été approuvées par le conseil d'administration du 12 octobre.

Développement d'une programmation culturelle *in situ*

En 2022, après deux ans de restrictions imposées par le contexte de crise sanitaire, le CNL a rouvert ses portes au public (professionnels, élèves, étudiants, grand public), en expérimentant plusieurs formats de rencontres.

D'abord, le CNL a souhaité mettre en valeur les auteurs et les œuvres remarquables qu'il soutient. En avril, le professeur émérite au Collège de France Philippe Descola est ainsi venu présenter son dernier ouvrage *Les formes du visible, une anthropologie de la figuration*, paru aux éditions du Seuil (aidé à la publication en 2021). En novembre, à l'occasion de la publication de l'ouvrage collectif *Hommage à l'Ukraine* par les éditions Stock (projet exceptionnel aidé en 2022), coordonné par Emmanuel Ruben, plusieurs auteurs ukrainiens ayant participé au projet ont été conviés à présenter cette anthologie au CNL. En décembre, ce sont deux soirées spéciales qui ont été proposées. L'une, organisée à l'occasion du 50^e épisode du podcast du CNL « Son livre », autour du roman *Le cœur ne cède pas* de Grégoire Bouillier (bénéficiaire d'une bourse d'écriture en 2021), paru aux éditions Flammarion. L'autre, proposée sous forme de lecture musicale précédée d'une rencontre avec des élèves de cités éducatives partenaires, autour de *L'inventeur* de Miguel Bonnefoy (bénéficiaire d'une bourse d'écriture en 2020).

Par ailleurs, les manifestations nationales organisées par le CNL ont donné lieu à des temps forts au sein de l'Hôtel d'Avejan. Pour les Nuits de la lecture, une soirée de lectures musicales, retransmise en direct sur les réseaux sociaux, a été orchestrée avec les parrains de l'événement, François-Henri Désérable et Maria Pourchet. Pour l'inauguration de *Partir en Livre*, le CNL s'est transformé en « livrodrome », un joyeux parc d'attractions littéraires. A l'automne 2022, la chaire annuelle Création artistique du Collège de France, dédiée à la « poésie de la bande dessinée » pour 2022-2023 et soutenue par le CNL, a été lancée lors d'une soirée exceptionnelle à l'Hôtel d'Avejan, en présence de son titulaire Benoit Peeters et du professeur William Marx.

Au-delà de ces événements grand public, le CNL a également mis en place une programmation spécifique à destination des professionnels. En mai, après le festival de Cannes, le CNL a proposé, en partenariat avec la SCELf, une soirée autour du roman *En attendant Bojangles*, en présence de son auteur (Olivier Bourdeaut) et du réalisateur de l'adaptation cinématographique (Régis Roinsard), ainsi qu'une rencontre dédiée à la promotion des adaptations littéraires dans le cinéma et l'audiovisuel.

A la fin de l'année 2022, un cycle de rencontres professionnelles consacrées à l'économie du livre a été initié, avec deux premières tables-rondes sur les conséquences de la hausse des prix du papier et de l'énergie, mais aussi sur les cessions de droits et les coéditions.

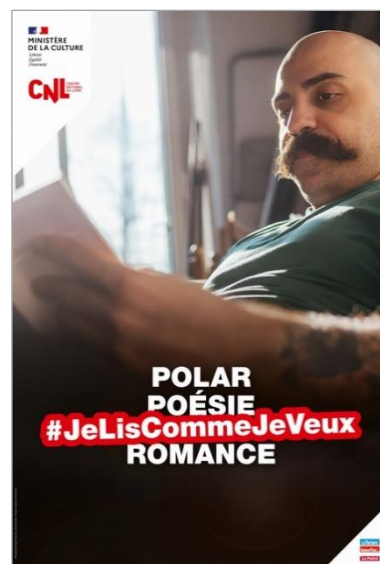
Enfin, en novembre, avec la complicité de la Librairie 7L, le CNL a organisé un dîner des primo-romanciers de l'année, en présence de la ministre de la Culture et des lauréates 2022 des prix Goncourt (Brigitte Giraud) et Stanislas (Laurence Potte-Bonneville). A cette occasion, douze nouvelles plumes et leurs éditeurs ont été invités à rencontrer leurs parrains et marraines, auteurs confirmés, et des journalistes littéraires.

Renforcement de la communication sous différents formats et sur différents canaux

En 2022, l'établissement a particulièrement renforcé sa communication, afin de promouvoir la lecture auprès du grand public.

Cette communication renforcée s'est d'abord concrétisée par l'opération #10marsjelis, qui a mobilisé une vingtaine de personnalités et proposé de nombreuses capsules vidéo, pour promouvoir le quart d'heure de lecture simultanée dans toute la France. La communication intensive autour de cette opération a permis de toucher un large public et d'enclencher une dynamique autour de la lecture.

Par ailleurs, le CNL a déployé une vaste campagne institutionnelle #jeliscommejeveux, à travers des affichages publics, des insertions dans la presse, des vidéos avec les médias Brut et Konbini, et enfin de courtes vidéos (Reels Instagram), dans lesquelles 18 personnalités (Kendji Girac, Alexandra Lamy, Nikos Aliagas, Laury Thilleman, Eric Antoine, Claude Dartois, Agathe Auproux, Florent Manaudou, Frédéric Diefenthal, Elodie Frégé, Augustín Galiana, Mallory Gabsi, Djibril Cissé, Justine Hutteau, Mac Lesggy, Michaël Gregorio, Xavier de Moulins et José Garcia) se sont confiées sur leur rapport au livre et à la lecture. Le dernier volet de cette campagne s'est matérialisé fin 2022, par la mise en place d'une collaboration avec trois créateurs de contenus sur des plateformes vidéos et réseaux sociaux (Sofyan, Pidi_meg et Henry Tran), afin de sensibiliser le public adolescent à la lecture.



Agence OConnection pour le CNL

Ensuite, le CNL a produit « Bienvenue au Club », un tour de France des clubs de lecture à travers une série de capsules vidéo, permettant de découvrir la diversité et la richesse des clubs de lecture en France, de participer à leur mise en réseau et de valoriser l'engagement de tous les amateurs de livres sur l'ensemble du territoire. Particulièrement apprécié, ce format a rencontré un véritable succès et trouvé son public.



Enfin, le CNL a continué à mettre en lumière la création littéraire, à travers le podcast « Son livre », qui donne la parole aux auteurs. Après une première saison très riche, ce podcast a été repensé pour se décliner désormais en deux émissions : « Son livre pourparlers », une interview croisée entre deux personnalités, dont un auteur, autour de thématiques communes ; « Son livre mono », un grand entretien avec un auteur autour de son travail créatif.

Avec cette nouvelle formule, « Son livre » a su séduire le public, présent à chaque rendez-vous, parmi lesquels en 2022 : Emmanuelle Bayamack-Tam, Joffrine Donnadiou, Makenzy Orcel et Pierre Desprats, Victor Jestin et Magda Kachouche, Laurent Gaudé en compagnie de Franck Boutté et Vincent Sarguet, Olivia Rosenthal et Claire Marin, Eileen Myles, Benoît Peeters, Lucie Rico accompagnée de Lucie Meurice et Clément Ravon, Jennifer Richard et Patrick Pesnot...

Grâce à ces opérations de communication, renforcées et renouvelées tout au long de l'année 2022, le CNL a pu véritablement promouvoir le livre et la lecture auprès d'un public toujours plus jeune et plus large, et poursuivra ses efforts en ce sens pour 2023.

Les grands événements littéraires



Affiche Partir en livre 2022

Partir en livre, le grand festival du livre jeunesse

Organisée par le CNL depuis 2015, sous l'impulsion du ministère de la Culture, Partir en livre est le grand festival du livre pour la jeunesse, partout en France. Donnant accès au livre sous toutes ses formes, dans un esprit ludique et de proximité, cette manifestation a pour objectifs de développer le plaisir de lire dès le plus jeune âge et de faire évoluer l'image du livre auprès des jeunes, notamment ceux qui en sont les plus éloignés, dans les quartiers prioritaires des politiques de ville ou les quartiers ruraux en difficulté. A travers des opérations phares, comme des lectures, des jeux ou la distribution de Chèques lire, Partir en livre porte un geste fort en direction des publics et permet de soutenir l'activité économique des professionnels du livre, en particulier celle des librairies indépendantes.

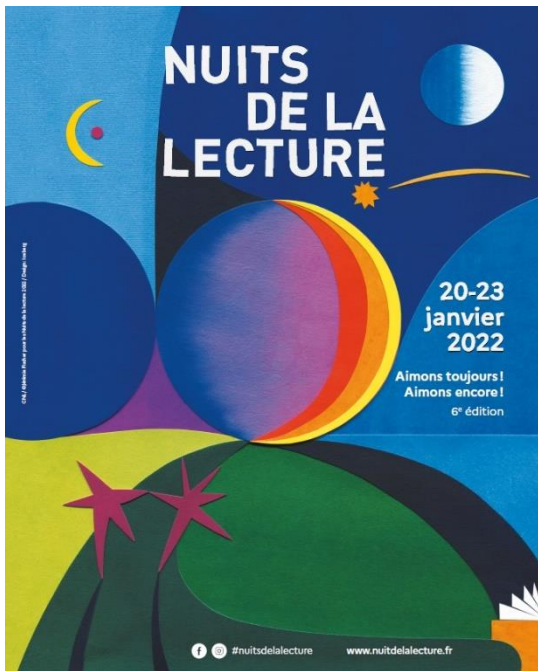
En 2022, la 8^e édition de Partir en livre a investi 1 700 lieux et fédéré 5 000 événements, gratuits et ouverts à tous, organisés en France métropolitaine et ultramarine, autour du thème de l'amitié.

Grâce à ses 36 partenariats nationaux, Partir en livre a pu déployer des programmations multiformes, avec plus de 200 projets régionaux labellisés (soit un doublement du nombre de projets labellisés en 2 ans) et, en lien avec La ligue de l'enseignement et La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, mettre en place 50 résidences d'auteurs dans les colonies apprenantes. Présente dans les gares de Montpellier, Saint-Dié-des-Vosges et Paris (Gare de Lyon), avec Idéfix (mascotte 2022) et des illustrations de Frédéric Pillot et Marie Boisson, cette 8^e édition a également été l'occasion d'offrir aux enfants participants 18 562 Chèques lire et 20 000 ouvrages, coédités en partenariat avec quatre éditeurs. Avec le Livrodrome, un parc d'attractions littéraires itinérant, Partir en livre a aussi accueilli 15 000 adolescents dans 10 villes de 6 régions du territoire, grâce à la mobilisation de 120 artisans du livre, 100 acteurs culturels, des municipalités et des mécènes. Placé sous le marrainage de l'autrice Christelle Dabos et de l'artiste Olivia Ruiz, cette édition a particulièrement rayonné, grâce au développement de ressources de médiation (bibliographie enrichie sur l'amitié, montages de textes pour des lectures à voix haute) et des actions ciblées sur les réseaux sociaux (chasse aux livres au Jardin des Tuileries, jeux concours avec le Parc Astérix).

Au-delà d'un rendez-vous dédié au livre jeunesse au cœur de l'été, Partir en livre met désormais la lecture à l'honneur toute l'année sur son site dédié, à travers des conseils de lecture thématiques, des activités ludiques, des actualités professionnelles, des vidéos exclusives (portraits des parrains / marraines, clubs de lecture, lectures musicales)... Autant d'invitations à lire, pour tous les publics, des plus petits jusqu'aux jeunes adultes !



Partir en livre à Montpellier ©Nathalie Trovalo, 2022



Les Nuits de la lecture

Organisées pour la première fois par le Centre national du livre, sous l'impulsion du ministère de la Culture, la 6^e édition des Nuits de la lecture a invité le public à se réunir, du 20 au 23 janvier 2022, autour du thème de l'amour, sous la devise « Aimons toujours ! Aimons encore ! », reprise à Victor Hugo.

A cette occasion, et malgré les difficultés sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, 5 000 événements ont pu être proposés, dans près de 2 700 lieux, sur tout le territoire métropolitain et dans 36 pays à l'étranger, représentant ainsi tous les continents et retrouvant une mobilisation similaire à celle de 2020.

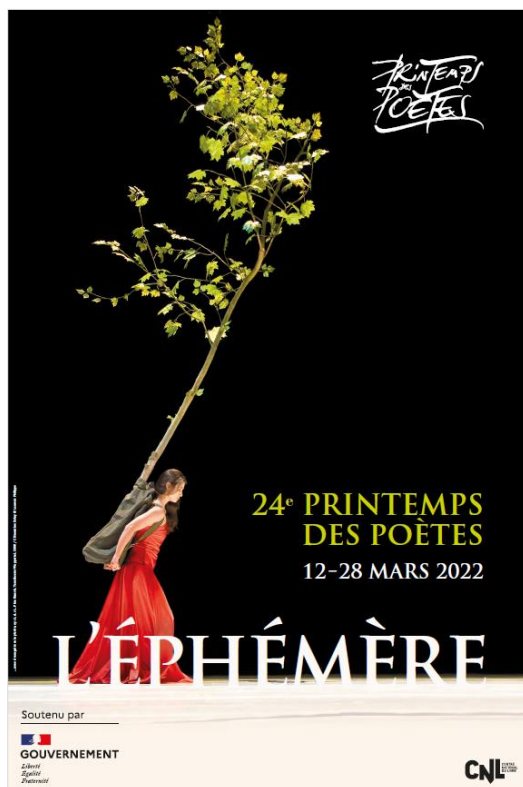
Durant quatre jours, des milliers de bibliothèques et médiathèques, librairies, établissements scolaires et universitaires, musées et théâtres, structures pénitentiaires et médico-sociales, établissements culturels français à l'étranger ont déployé une grande diversité d'activités, parmi lesquelles des soirées pyjama « petits contes pour petites oreilles », des soirées de lecture à voix haute, des escape games, des ateliers d'écriture et de lecture, des rencontres, des spectacles, des karaokés de chansons d'amour ou des jeux littéraires... Une multiplicité de formats et de lieux qui ont permis la mobilisation d'un public toujours plus large.

Par ailleurs, 1 200 Chèques lire ont été distribués, prioritairement au jeune public, en partenariat avec l'association Les Petits champions de la lecture, organisatrice d'une centaine d'événements à l'occasion de ces Nuits de la lecture.

Enfin, pour cette 6^e édition, les outils numériques ont été développés, avec la possibilité de référencer les événements, de télécharger un kit de communication ou d'accéder à un montage de textes autour de l'amour, mais aussi de découvrir des contenus sur les réseaux sociaux : quizz sur l'art, la littérature et l'amour ; défi TikTok porté par Félix Radu ; retransmission en direct sur YouTube de la lecture musicale de François-Henri Désérable et Maria Pourchet, respectivement parrain et marraine des Nuits de la lecture.



Visite nocturne des Archives départementales Haute-Garonne. ©ADHG-CD31. 2022



24^e édition du Printemps des poètes

Créée en 1999, l'association Printemps des poètes a pour objectifs de promouvoir la poésie, à travers un centre national de ressources, une programmation annuelle et une opération fédératrice, tant en milieu scolaire qu'auprès du grand public, organisée chaque année au mois de mars.

Tout au long de l'année, avec le soutien du CNL, l'association développe ainsi des projets liés à la médiation et à la transmission, sur l'ensemble du territoire. Dans cette optique, elle organise des lectures, initie des résidences, programme des rencontres, mais aussi des ateliers d'écriture ou des lectures auprès des scolaires, participe à des jurys de prix poétiques et, d'une manière générale, œuvre à faire entrer la poésie dans des événements qui ne lui sont pas dédiés.

L'association développe également des partenariats avec des communes de toute taille et des établissements scolaires de tout niveau d'enseignement, pour décerner les appellations « village en poésie », « ville en poésie » ou « école en poésie », qui encouragent et accompagnent l'engagement poétique de ces partenaires.

Par ailleurs, elle anime un centre de ressources pour la poésie et met à la disposition de tous des ressources documentaires *via* son site internet (printempsdespoetes.com), développé comme un véritable outil pédagogique.

Enfin, chaque année au mois de mars, le Printemps des poètes organise son événement phare éponyme. En 2022, la 24^e édition de cette manifestation s'est tenue du 12 au 28 mars, autour du thème de L'Éphémère, pour « *ne pas attendre à demain. [...] questionner ici et maintenant la part la plus fragile, la plus secrète, la plus inouïe de nos existences.* »

Les études du Centre national du livre

Afin de s'assurer de la pertinence de son action, le CNL s'attache à mieux connaître le secteur dans lequel il évolue, grâce à des études opérationnelles permettant à la fois d'éclairer la profession et de conduire une politique de soutien la plus adaptée possible.

Dans cette optique, le CNL s'interroge régulièrement sur les liens qui unissent les Français au livre et à la lecture. En 2022, l'établissement a ainsi publié les résultats de son étude consacrée aux jeunes Français, âgés de 7 à 25 ans.



Produit, avec l'institut Ipsos, et portant sur un échantillon de 1 500 jeunes, représentatifs de la population française âgée de 7 à 25 ans, cette étude a pour objectifs de mesurer les pratiques actuelles des jeunes Français en matière de lecture, de comprendre ce qui les incite ou, au contraire, les freine à lire des livres et d'identifier les leviers qui les amènent ou les amèneraient à la lecture.

Les jeunes sont encore nombreux à lire

Dans cette étude, les jeunes Français se révèlent encore nombreux à lire, puisque globalement, 81 % des 7-25 ans (77 % hors élèves de primaire) lisent pour leurs loisirs par goût personnel, avec 5,4 livres lus au cours des trois mois précédant l'étude (4,4 livres hors élèves de primaire).

Lorsqu'ils lisent par goût personnel dans le cadre de leurs loisirs, ils privilégient les BD/mangas/comics (majoritaires chez les 7-19 ans) et les romans (encore majoritaires chez les 20-25 ans, mais suivis de près par les BD/mangas/comics). Le résumé, la couverture ou le héros sont leurs premiers critères de choix d'un livre, tout comme les conseils, en particulier ceux de leur famille (notamment de leur mère). Enfin, les 7-25 ans lisent avant tout pour le plaisir, pour se détendre ou s'évader/rêver, mais aussi pour s'occuper, en particulier les 7-19 ans.

Ces chiffres plutôt positifs ne doivent pas masquer certaines difficultés

16 % des jeunes n'aiment pas lire ou détestent lire, et le décrochage de la lecture à l'adolescence est toujours bien présent et réel. En effet, la lecture « loisirs » décline fortement chez tous après 12 ans, c'est-à-dire après l'entrée au collège, avec une baisse encore plus importante chez les garçons que chez les filles (68 % des garçons lisent pour leurs loisirs à 13-15 ans contre 81 % des filles au même âge).

Par ailleurs, le temps consacré à la lecture « loisirs » est bien inférieur à celui passé sur écran, puisque les lecteurs loisirs consacrent en moyenne 3h14 par semaine à la lecture de livres, tandis que l'ensemble des 7-25 ans (lecteurs ou non) passe 3h50 par jour devant un écran (plus de 5h chez les 20-25 ans) et 2h50 par jour sur Internet. De fait, si certains déclarent avoir lu davantage pendant les confinements, ce contexte a profité davantage aux écrans : 38 % des 7-25 ans ont plus lu pendant les confinements, mais ils ont surtout plus regardé les séries, utilisé leur smartphone (52 %) et joué à des jeux vidéo. Les écrans sont donc omniprésents dans leur vie, y compris pendant les temps de lecture, puisque 47 % des jeunes font souvent autre chose en même temps qu'ils lisent : envoyer des messages, aller sur les réseaux sociaux, regarder des vidéos... Mais cette appétence pour les écrans développe aussi, et de plus en plus, de nouvelles pratiques : 40 % des 7-25 ans ont déjà lu un livre numérique et 58 % ont déjà écouté un livre audio ou un podcast.

Il y a de nombreuses raisons d'espérer, car les jeunes aiment lire !

In fine, 84 % des jeunes déclarent aimer lire (42 % aiment bien, 42 % adorent) et apprécient que livre et la lecture viennent à eux. Il faut donc aller les chercher sur leur terrain, pour leur permettre de lire comme ils veulent quand ils veulent, et d'avoir une attitude décomplexée par rapport à la lecture

Pour donner ou redonner envie de lire à tous et en particulier aux jeunes, le CNL a ainsi déployé, tout au long de l'année 2022, une série d'opérations en faveur de la lecture : campagne de communication #jeliscommejeveux, quart d'heure de lecture national, résidences et masterclasses d'auteurs, animations sur les lieux de vacances dans le cadre de la manifestation Partir en Livre, utilisation renforcée des réseaux sociaux, développement de podcasts...

Les résultats complets de l'étude sont à retrouver sur www.centrenationaldulivre.fr.



La lecture, au cœur de l'action quotidienne du CNL

Estimant que filière du livre et développement de la lecture étaient intrinsèquement liés, le CNL a souhaité que l'incitation à la lecture fasse désormais partie intégrante de son action quotidienne, et ce de manière pérenne, au-delà des actions exceptionnelles menées dans le cadre de l'année de grande cause nationale. Pour cela, l'établissement a obtenu un arbitrage budgétaire favorable de ses tutelles fin 2022 et inscrit la promotion du livre et de la lecture au cœur de son projet, formalisé dans un contrat de performance, signé avec le ministère de la Culture pour la période 2022-2026.

Cette nouvelle orientation stratégique s'est traduite dès 2022, d'abord par la structuration d'une offre de rencontres d'auteurs en milieu scolaire et extra-scolaire (masterclasses, résidences en milieu scolaire, résidences en colonies de vacances et centres de loisirs), en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, le Pass Culture et les associations d'auteurs. Ces rencontres et résidences ont d'ores et déjà permis de sensibiliser plus de 20 000 jeunes à la lecture. En complément, le CNL a poursuivi son soutien au concours de lecture à voix haute Les petits champions de la lecture et développé les rencontres d'auteurs dans les classes participant au concours Et si on lisait à voix haute, qui ont compté à eux deux près de 250 000 élèves participants en 2022.

Parallèlement, le CNL a développé un ensemble de partenariats avec des associations (Quand les livres relient, Lire et faire lire, Groupe SOS, Bibliothèques sans frontières, Lire pour en sortir, Académie Goncourt pour la création du Goncourt des détenus...), permettant de cibler des actions sur les publics les plus éloignés de la lecture et de faire de cette dernière un facteur d'inclusion sociale. Une partie importante des projets mis en œuvre dans ce cadre a ainsi bénéficié directement à 19 000 personnes de territoires prioritaires (zone de revitalisation rurale, quartiers prioritaires de la politique de la ville - QPV -, territoires ultramarins).

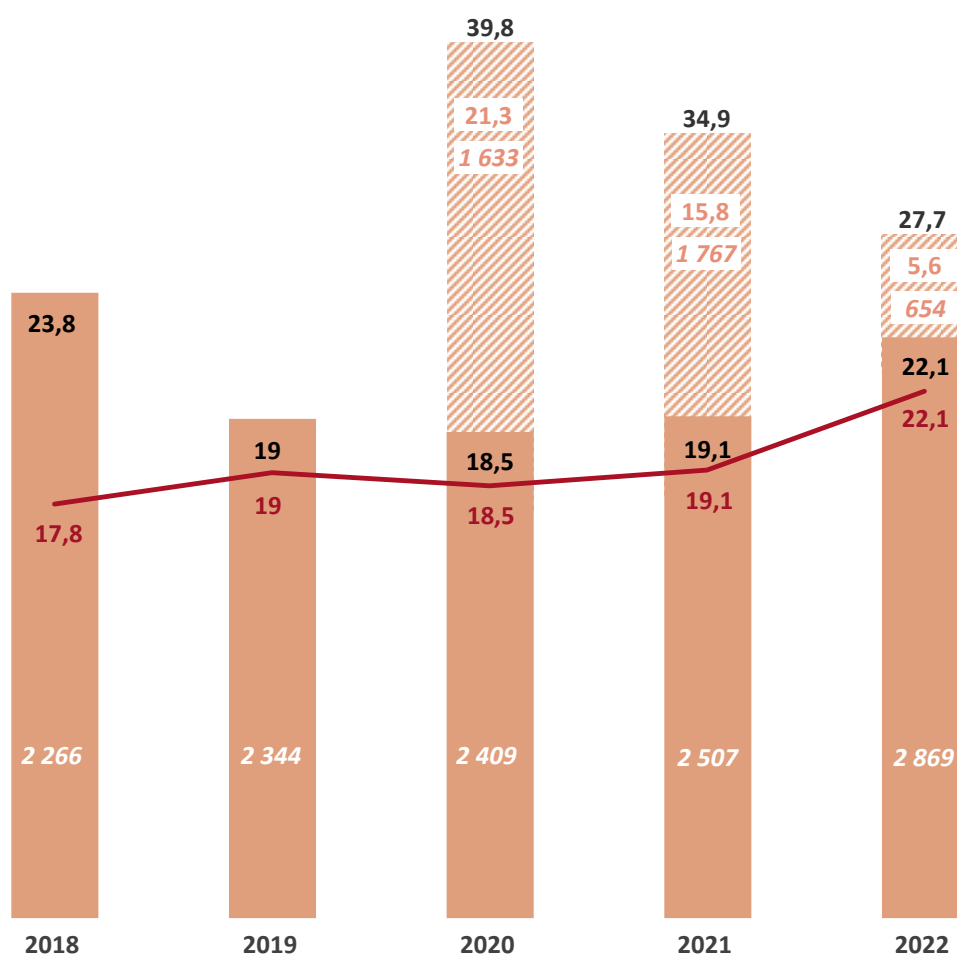
Par ailleurs, le CNL a initié, en lien avec l'association Silence on lit, le quart d'heure de lecture nationale. Fixée au 10 mars, et bénéficiant de l'écho médiatique d'une vingtaine de personnalités, l'opération a permis de toucher un large public et d'enclencher une dynamique autour de la lecture.

Enfin, au sein de ses dispositifs d'aide, le CNL a notamment fait évoluer son soutien au développement de la lecture des publics spécifiques, afin d'accroître la diversité des demandeurs et des publics touchés, de simplifier les procédures, mais aussi de soutenir davantage les projets de médiation structurants et cohérents avec les besoins des territoires.

Lancées, pour certaines, à la faveur de l'année de grande cause nationale dédiée à la lecture, ces actions s'inscrivent désormais dans la durée et seront complétées, dès 2023, par de nouvelles réflexions en faveur du développement de la lecture, grâce à la consultation citoyenne lancée par le CNL autour de la lecture sur la plateforme make.org.



Panorama général des aides en volume et en valeur



Nombre d'aides

- Montant total soutien exceptionnel (M€)
- Montant total dispositifs courants (M€)
- Montant total dispositifs courants hors BnF, BIEF, MEL (M€)

Comparativement à 2021¹, les aides allouées par le CNL en 2022 *via* ses dispositifs courants sont globalement en très nette hausse, en volume comme en valeur : de 2 507 aides allouées en 2021 à 2 869 en 2022, soit une augmentation de 14 %, et de 19,1 M€ attribués en 2021 à 22,1 M€ en 2022, soit une hausse de 16 %. Cette hausse s'explique notamment par le déploiement de conventions territoriales selon un nouveau cadre, le renforcement de certains dispositifs existants, la mise en œuvre de la « lecture, grande cause nationale », en particulier avec une nouvelle offre de résidences d'auteurs en milieu scolaire ou extra-scolaire et le soutien à des associations ou structures spécifiques. S'ajoutent à ces dispositifs courants 654 aides pour un montant total de 5,6 M€, au titre du soutien exceptionnel à la filière du livre, mis en œuvre pour aider les professionnels à faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, portant ainsi l'action globale du CNL en 2022 à 3 523 aides en volume et 27,7 M€ en valeur.

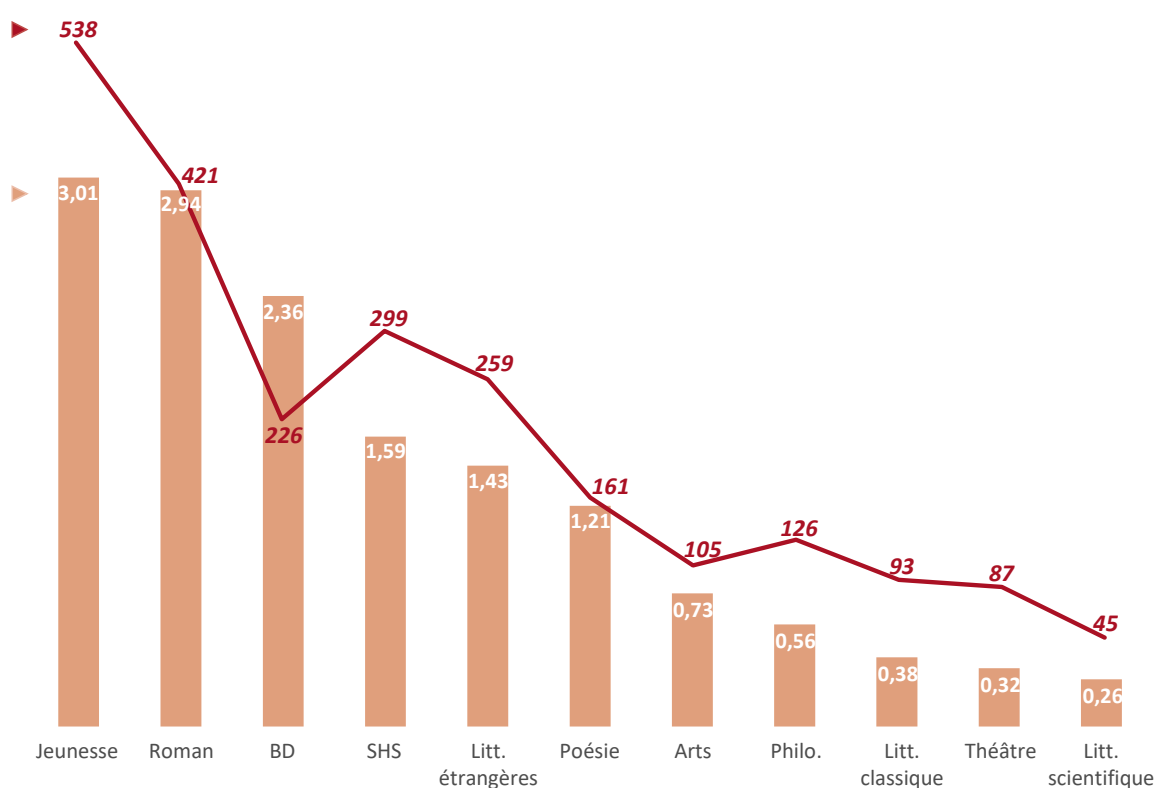
¹ Pour mémoire, à compter du 1^{er} janvier 2016, comme d'autres établissements publics, le Centre national du livre a mis en œuvre et appliqué le décret n° 2012-1246, du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Depuis, l'activité de l'établissement est donc analysée au regard de la nomenclature GBCP, selon des périmètres sensiblement différents de ceux des exercices précédents, rendant inopérants les comparatifs pluriannuels détaillés.



Panorama des aides par domaine éditorial

Afin de mesurer la portée de son action par secteur éditorial, le CNL propose chaque année une ventilation globale de ses aides selon les thématiques de ses commissions : roman, littérature classique, littératures étrangères, philosophie, histoire-sciences humaines et sociales, littérature scientifique et technique, arts, poésie, théâtre, jeunesse et bande dessinée.

Dès lors qu'elles sont ventilables dans une thématique, toutes les natures d'aides sont agrégées, qu'il s'agisse d'aides aux auteurs, aux éditeurs ou revues, mais également d'aides aux manifestations littéraires, aux librairies ou aux bibliothèques. En 2022, sur les 22,1 M€ alloués au total au titre des dispositifs courants, 15,2 M€ sont ainsi ventilables¹, 14,8 M€ à périmètre constant, c'est-à-dire hors subventions allouées à certaines structures au titre de l'année 2023, soit 68 % des aides globales en valeur (82 % en volume).



Répartition des aides CNL à périmètre constant

Montants en M€

Nombre d'aides

► le plus aidé

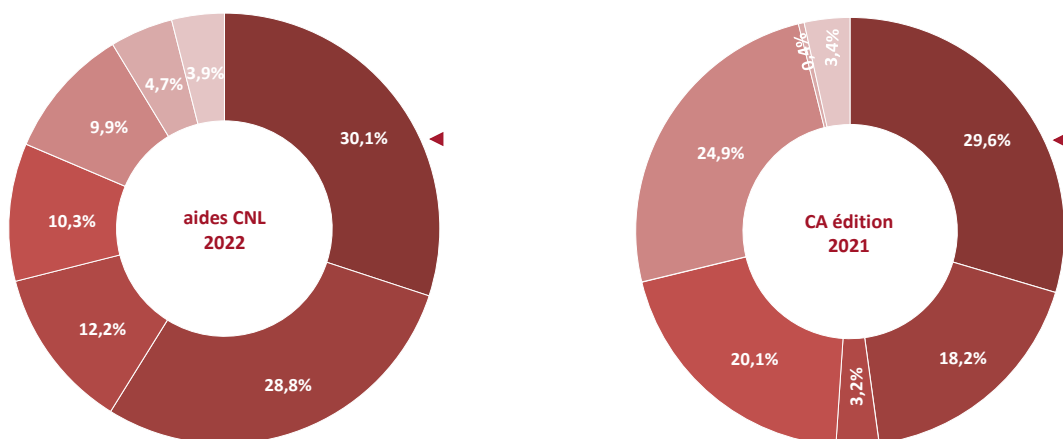
Resserrée sur les éditeurs et revues soutenus pour des publications (y compris numériques et audios), la ventilation des aides CNL par secteur éditorial montre que l'établissement aide plus les domaines « histoire, sciences humaines et sociales, philosophie », « arts » et « poésie, théâtre » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (chiffre d'affaires 2022, hors secteurs non aidés par le CNL), et ce de manière significative.

¹ Ne sont ventilables que partiellement les aides aux éditeurs, les aides aux librairies, les aides aux organisateurs de manifestations littéraires et les aides aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre. Ne sont pas ventilables, les aides aux auteurs à visée sociale (allocations annuelles).

En effet, le domaine « histoire, sciences humaines et sociales, philosophie » pèse 28,8 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 18,2 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 10,6 points ; le domaine « arts » pèse 12,2 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 3,2 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 9 points ; et le domaine « poésie, théâtre » pèse 4,7 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 0,4 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 4,3 points.

A l'inverse, le CNL aide moins les domaines « bande dessinée » et « jeunesse » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (chiffre d'affaires 2021, hors secteurs non aidés par le CNL). Le domaine « bande dessinée » pèse 9,9 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 24,9 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 15 points et le domaine « jeunesse » pèse 10,3 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 20,1 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 9,8 points.

Enfin, les domaines « littératures » et « littérature scientifique et technique » représentent un ordre de grandeur similaire au sein de la ventilation des aides CNL aux éditeurs et revues (en valeur) et dans le chiffre d'affaires de l'édition française (chiffre d'affaires 2021, hors secteurs non aidés par le CNL), avec des différentiels positifs de 0,5 point.

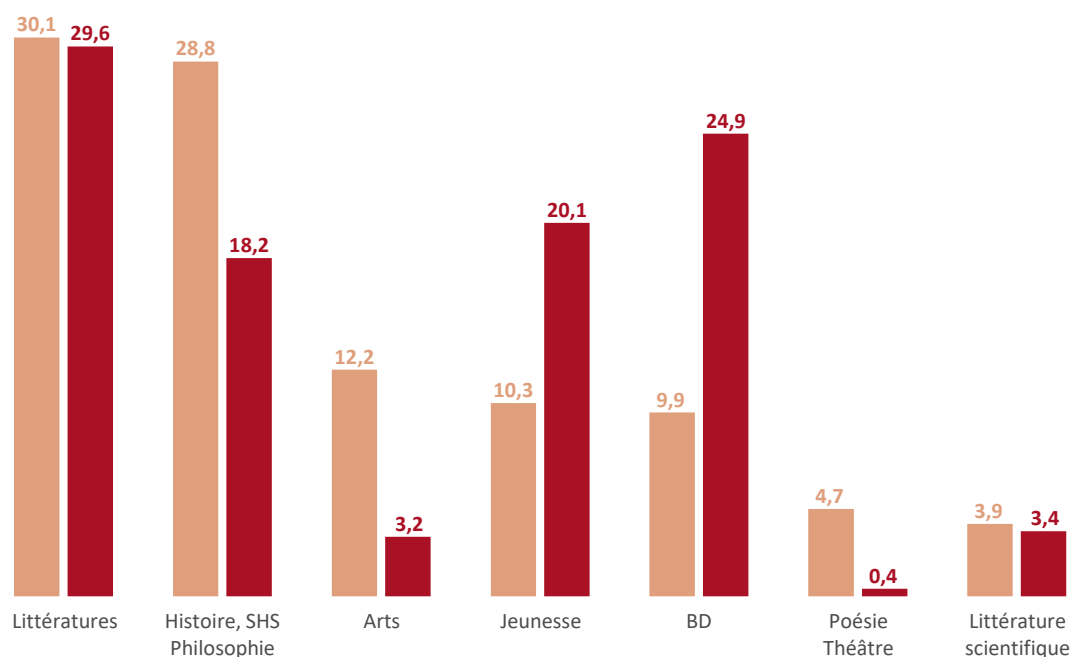


- Littératures
- Histoire, SHS, Philosophie
- Arts
- Littérature jeunesse
- Bande dessinée
- Poésie, Théâtre
- Littérature scientifique et technique

► **Le plus aidé par le CNL en édition : Littératures**

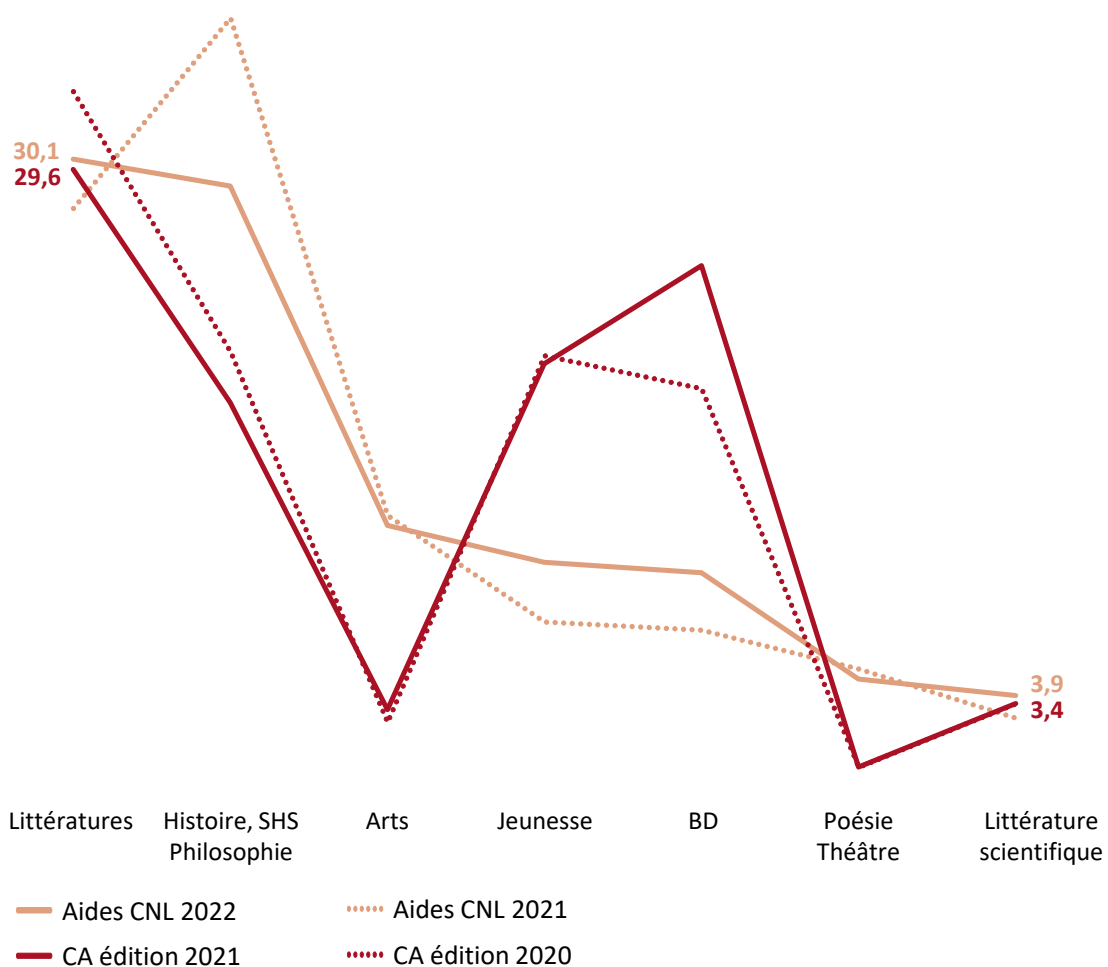
► **CA édition le plus important : Littératures**

Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2021/2022, Syndicat national de l'édition



■ Aides CNL aux éditeurs et revues pour publication
 ■ CA édition hors secteurs non aidés par le CNL

Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2021/2022, Syndicat national de l'édition



Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2020/2021-2021/2022, Syndicat national de l'édition

Le différentiel concernant le poids de chacun des secteurs éditoriaux entre, d'un côté les aides CNL aux éditeurs et revues, de l'autre le chiffre d'affaires de l'édition française, s'est réduit pour les domaines « littératures », « histoire, sciences humaines et sociales » et « jeunesse », tandis qu'à l'inverse il s'est accentué dans le domaine de la « bande dessinée ».

Pour mémoire, 30 % du chiffre d'affaires de l'édition française est généré par des secteurs non aidés par le CNL¹ ; le chiffre d'affaires de l'édition française s'établissant à 2,9 milliards d'euros (données 2021), dont un peu plus de 2 milliards d'euros dégagés par les secteurs éditoriaux soutenus par le CNL.

¹ Enseignement scolaire, religion et ésotérisme, dictionnaires et encyclopédies, documents et actualité, livres pratiques, cartes et atlas, ouvrages de documentation.

Panorama des aides par nature de bénéficiaire

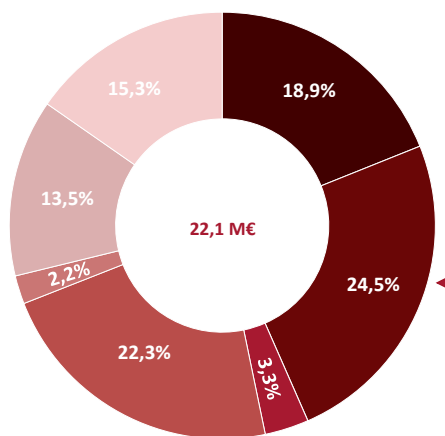
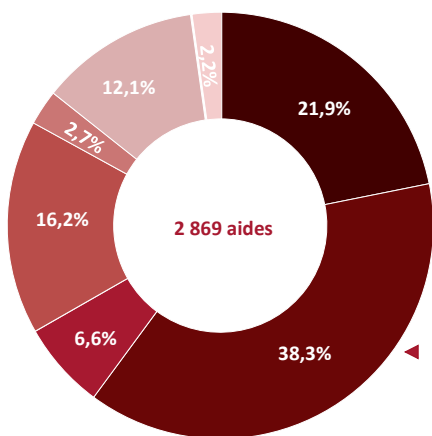
Les aides du CNL, déployées en une vingtaine de dispositifs, bénéficient à l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs d'ouvrages et de revues, bibliothèques, librairies ou organisateurs de manifestations littéraires), mais également aux structures qui les représentent, les accompagnent ou les promeuvent.

En 2022, au-delà de ses dispositifs courants, le CNL s'est encore fortement mobilisé aux côtés des professionnels du livre, afin de continuer à les aider à surmonter les conséquences économiques de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, en prolongeant son soutien exceptionnel à la filière pour un montant total de près de 5,6 M€.

	Demandes examinées en commission	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'aides	Montants en M€
Auteurs et traducteurs	1 018	602	627	4,19
Editeurs hors revues	1 583	340	1 098	5,42
Reuves	210	137	190	0,74
Librairies	558	353	466	4,94
Bibliothèques	86	71	77	0,48
Organisateurs manifestations littéraires	451	328	347	2,98
Accompagnement/valorisation du livre	64	60	64	3,39
Total soutien dispositifs courants	3 970	1 891	2 869	22,14
Auteurs et traducteurs	273	271	271	1,09
Librairies	45	44	44	2,61
Bibliothèques	342	339	339	1,89
Total soutien exceptionnel	660	654	654	5,59
Total soutien CNL	4 630	2 435	3 523	27,73

+ 187 demandes de labels et agréments pour 108 LIR, 16 LR et 28 LFR attribués

	Nombre d'aides	Montants en M€
Auteurs et traducteurs	898	5,28
Editeurs hors revues	1 098	5,42
Reuves	190	0,74
Librairies	510	7,55
Bibliothèques	416	2,37
Organisateurs manifestations littéraires	347	2,98
Accompagnement/valorisation du livre	64	3,39
Total soutien CNL	3 523	27,73



- Auteurs et traducteurs
- Editeurs hors revues
- Revues
- Librairies
- Bibliothèques
- Organisateurs de manifestations littéraires
- Structures d'accompagnement ou de valorisation du livre

► le plus aidé

En 2022, sur les 3 970 demandes recevables dans le cadre des dispositifs courants, et examinées en commissions ou comités, le CNL a alloué 2 869 aides, pour un montant total de 22,1 M€. A cela s'ajoute l'examen des demandes d'agrément « Librairie francophone à l'étranger » (en 2022, 28 agréments alloués) et des demandes de labellisation « Librairie de référence » (en 2022, 124 labels alloués sur 159 demandes), mis en œuvre par le CNL pour le compte du ministère de la Culture.

Sur ces dispositifs courants, les éditeurs ont bénéficié d'un soutien important du CNL, avec 1 098 aides pour un montant global de 5,42 M€, notamment pour la publication (2,25 M€) et la traduction d'ouvrages (1,69 M€). Les librairies, grâce un soutien renforcé par rapport à 2021 (de 4,53 M€ en 2021 à 4,94 M€ en 2022), ont été particulièrement aidées pour leur développement économique (2,44 M€ au total en prêts et subventions) ou la valorisation de leurs fonds (1,08 M€).

Soutenus à hauteur de 4,19 M€, les auteurs et traducteurs sont également aidés de manière significative, notamment *via* des bourses d'écriture (3,25 M€) et des bourses de résidence (0,56 M€, dont 0,4 M€ pour des résidences « vacances apprenantes » ou en milieu scolaire). Viennent ensuite, en valeur, le soutien aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre (3,39 M€), soit pour leurs activités annuelles soit pour des projets spécifiques ; le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires (2,98 M€), avec un accompagnement dédié aux projets présentés dans le cadre de Partir en livre, le grand festival du livre jeunesse (0,46 M€) ; le soutien aux revues, essentiellement pour leur fonctionnement (0,74 M€) ; et enfin le soutien aux bibliothèques, pour la mise en œuvre d'actions en faveur des publics empêchés ou de la jeunesse (0,48 M€).

Parallèlement, pour continuer à aider les professionnels à surmonter les conséquences économiques de la crise sanitaire, toujours très présentes en 2022, le CNL a poursuivi son soutien exceptionnel à la filière du livre, dont les principaux bénéficiaires ont été les librairies (2,61 M€), les bibliothèques (1,89 M€), et les auteurs (1,09 M€).

Le soutien aux auteurs et aux traducteurs

Le soutien du CNL aux auteurs se décline principalement en bourses d'écriture et bourses de résidence visant à permettre à des auteurs ou des illustrateurs de dégager du temps, pour mener à bien un projet personnel d'écriture ou d'illustration, à des fins de publication. Ces dispositifs sont accessibles aux auteurs et illustrateurs utilisant la langue française et ayant déjà été publiés à compte d'éditeur.

Les traducteurs peuvent, quant à eux, bénéficier de bourses de traduction ou de bourses de résidence lorsqu'ils traduisent depuis les langues étrangères vers le français, et de bourses de séjour en France lorsqu'ils traduisent du français vers les langues étrangères. Ces dispositifs à destination des traducteurs ont pour objectifs de favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France et des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité.

A cela s'ajoutent les allocations annuelles, qui concernent un nombre restreint d'auteurs, et la bourse Cioran, qui récompense un projet d'écriture d'essai de facture libre à caractère philosophique ou littéraire.

En 2022, 627 aides ont été attribuées aux auteurs et traducteurs pour un montant total de 4,19 M€, dans le cadre de ces dispositifs courants, que le CNL a entrepris de simplifier, afin de mieux répondre à leurs besoins. Mené en concertation avec les associations d'auteurs, ce chantier de simplification a permis de formaliser des propositions de modification pour les bourses aux auteurs, les bourses de résidences et les bourses aux traducteurs, approuvées par le conseil d'administration du 12 octobre 2022, pour une entrée en vigueur dès 2023.

Par ailleurs, le CNL a poursuivi son accompagnement en faveur des auteurs, en échangeant avec les associations dédiées (ATLF, Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, EAT, Ligue des auteurs, SGDL, SNAC...) lors de rencontres spécifiques et en proposant, tout au long de l'année, des visioconférences pour présenter et expliquer ses dispositifs d'aide.

Parallèlement, compte tenu des conséquences de la crise sanitaire, qui a continué à toucher les auteurs dans leur activité quotidienne de création et engendré pour certains d'importantes difficultés, le CNL a prolongé en 2022 son soutien exceptionnel à hauteur d'1,09 M€, au bénéfice de 271 auteurs.

	Nombre d'aides	Montants
Bourses auteurs et illustrateurs (écriture)	325	3 248 000 €
Bourses auteurs et illustrateurs (résidence)	237	556 000 €
Ensemble bourses auteurs	562	3 804 000 €
Ensemble bourses traducteurs	59	310 000 €
Allocations annuelles aux auteurs	5	59 000 €
Bourse Cioran	1	18 000 €
Total auteurs et traducteurs dispositifs courants	627	4 191 000 €
Aides exceptionnelles aux auteurs	271	1 092 087 €

Montants individuels alloués les plus importants, hors allocations annuelles

16 bourses d'année sabbatique de 30 000 € chacune.

1 bourse Cioran de 18 000 €.

80 bourses de création de 15 000 € chacune.

Bourses aux auteurs

562 bourses (3,8 M€), dont :

16 bourses d'année sabbatique (16 de 30 000 € chacune),

221 bourses de création (dont 80 de 15 000 € chacune et 141 de 8 000 € chacune),

88 bourses de découverte (de 5 000 € chacune),

237 bourses de résidence (11 de 6 000 € chacune ; 19 de 4 000 € ; 207 de 2 000 €,

dont 144 en milieu scolaire et 55 en colonies de vacances ou centres de loisirs).

Bourses aux traducteurs

59 bourses (0,3 M€), dont :

27 bourses de traduction (13 de 8 000 € chacune et 14 de 5 000 € chacune).

32 bourses de séjour aux traducteurs étrangers (12 de 6 000 € chacune,

12 de 4 000 € chacune et 8 de 2 000 € chacune).

Les bourses aux auteurs et illustrateurs

En permettant aux auteurs et illustrateurs de dégager du temps au profit de leurs projets de création littéraire, les bourses du CNL contribuent à la qualité et à la diversité de la création des auteurs, qu'ils soient créateurs, essayistes ou illustrateurs.

Fin 2022, ces bourses ont été modifiées dans le cadre du chantier de simplification des dispositifs et des procédures du CNL. A compter de 2023, et afin de réduire le taux de refus constaté sur les projets ne remplissant pas cette condition, les auteurs devront ainsi avoir préalablement publié dans le même domaine éditorial que celui dont relève le projet pour lequel ils sollicitent une aide du CNL.

En 2022, ont notamment bénéficié d'une bourse aux auteurs ou illustrateurs :

Laura Alcoba, dans la catégorie « Roman ». Explorant les thèmes de l'enfance, de l'exil et de la langue, Laura Alcoba a bénéficié d'une bourse d'année sabbatique pour *Tararira ou La ligne*. Oscillant entre passé et présent, ce roman-enquête suit les traces de Benjamin Fondane, poète et philosophe d'origine roumaine, et de son film *Tararira*, tourné en Argentine en 1936 mais jamais sorti en salle.

Gaëtan Dorémus, dans la catégorie « Littérature jeunesse ». Illustrateur et auteur jeunesse, Gaëtan Dorémus a obtenu une bourse d'année sabbatique pour son ambitieux *Fanfare*. Ode au collectif et à l'imprévu, ce récit porteur d'espoir retrace l'errance joyeuse de quatre personnages, partant à l'aventure dans le désert pour fuir un monde absurde et menaçant, avec pour seuls bagages leurs instruments de musique, qui les lient et les maintiennent en vie.

Jean Pavans, dans la catégorie « Littérature classique et critique littéraire ». Traducteur et écrivain, Jean Pavans a bénéficié d'une bourse d'année sabbatique pour *Les démons et les rêves de Josef von Sternberg*, un projet d'essai, renouvelant avec originalité et sensibilité l'approche biographique de cette figure majeure du cinéma hollywoodien.

Monica Sabolo, dans la catégorie « Roman ». Journaliste et romancière, Monica Sabolo a bénéficié d'une bourse de création pour *L'Expédition*. Récit de voyage au cœur de la ville, ce roman suit les aventures d'une parisienne, assoiffée de nature, trouvant refuge à la ménagerie du jardin des plantes, au milieu des animaux enfermés, questionnant ainsi la nécessité du sauvage dans nos existences.

Loïc Sécheresse, dans la catégorie « Bande dessinée ». Portant un regard distant et amusé sur les êtres et les choses, Loïc Sécheresse a obtenu une bourse de création pour *L'histoire du véritable Billy The Kid*, un projet de western comique mené avec le scénariste Alexandre Chenet, autour du célèbre hors-la-loi, dont ils proposent une vision personnelle et symbolique au regard des problématiques actuelles.

Les bourses de résidence

En attribuant une rémunération aux écrivains, illustrateurs ou traducteurs (des langues étrangères vers le français) invités par une structure, les bourses de résidence permettent aux auteurs de mener à bien un projet d'écriture, d'illustration ou de traduction relevant des domaines littéraires soutenus par le CNL (arts, bande dessinée, jeunesse, littérature classique, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, roman, sciences humaines et sociales, théâtre) et de participer à un projet d'animation littéraire.

En 2022, ces résidences ont été modifiées dans le cadre du chantier de simplification des dispositifs et des procédures du CNL. A compter de 2023, les délais de carence entre deux résidences seront ainsi assouplis, l'obligation de postuler pour une résidence hors de la région de domiciliation sera supprimée et les auteurs francophones de certaines régions du monde pourront déroger à l'obligation d'une diffusion de leurs ouvrages sur le territoire français s'ils sont diffusés par les librairies francophones de référence.

Par ailleurs, pour diversifier et amplifier l'offre de résidence de création, des partenariats ont été menés avec l'association France urbaine, dans le cadre des Olympiades culturelles portées par Paris 2024, et avec l'unité mobile d'accompagnement et de soins palliatifs de l'Hôpital de la Salpêtrière. En 2022, ce dispositif a également été élargi aux résidences en milieu scolaire et aux résidences en colonies de vacances ou centres de loisirs. Ayant vocation à se pérenniser, et ce dès 2023, ces deux nouvelles catégories de résidences ont d'ores et déjà permis de sensibiliser près de 6 000 jeunes au livre et à la lecture.

Enfin, dans le cadre du plan artistes-auteurs du ministère de la Culture, le CNL a été chargé de la structuration, de la mise en réseau et de la visibilité de l'offre de résidences d'écriture sur l'ensemble du territoire. Dans cette optique, le CNL a mis en place, en concertation avec les associations d'auteurs et le collectif Pour l'art d'écrire, une plateforme numérique proposant une cartographie interactive des résidences existantes, sur tout le territoire français.

Déployée en novembre 2022, cette plateforme permet de répertorier les résidences, mais aussi de mettre plus facilement en relation les structures d'accueil et les auteurs recherchant une résidence d'écriture

En 2022, ont notamment bénéficié d'une bourse de résidence :

Lucille Cortet-Dauly. Autrice de nouvelles et de poèmes, Lucille Cortet-Dauly a obtenu une bourse de résidence de deux mois à Ouessant, portée par l'association Culture Arts et lettres des îles, pour un projet de roman à destination des adolescents, intitulé *Les enfants saufs*. A travers l'histoire d'une communauté d'enfants vivant en autarcie sur une île sauvage, ce roman aborde les thèmes de l'utopie, de l'éducation et des rapports entre enfants et adultes.

Alain Gnaedig. Traducteur littéraire et romancier Alain Gnaedig a obtenu une bourse de résidence d'un mois à la Maison Julien Gracq, à Mauges-sur-Loire, pour un projet intitulé *L'Instant du quai*. Grâce à une documentation considérable et une vaste galerie de personnages, ce roman s'attache à décrire un instant d'un jour d'été 1907, sur le quai de la Fosse à Nantes, dressant ainsi le panorama de la ville au début du XX^e siècle, à la manière de Julien Gracq dans *La forme d'une ville*.

Eddy Harris. Auteur et traducteur américain installé en France, Eddy Harris a obtenu une bourse de résidence de deux mois, portée par la ville de Grenoble, pour un projet de réécriture des *Aventures de Huckleberry Finn*, de Mark Twain, du point de vue de Jim, l'esclave en fuite. En donnant la voix à ce personnage de second plan, ce roman entend briser le silence sur le rôle des Noirs dans l'histoire des Etats-Unis.

Andreï Kourkov. Auteur ukrainien majeur, portant un regard acéré sur la vie dans les sociétés post-soviétiques, Andreï Kourkov a obtenu une résidence de deux mois à la Marelle, à Marseille, pour un projet autour du conflit en Ukraine. S'appuyant sur des articles et essais écrits depuis décembre 2021, ce récit documentaire évoque la dimension humaine de la guerre, son contexte et ses conséquences.

Lune Vuillemin. Jeune autrice, Lune Vuillemin a obtenu une bourse de résidence de deux mois au sein de la structure Le Murmure du monde, à Arrens-Marsous, pour un projet intitulé *Résidence écopoétique*. A travers le parcours de Nyima, une jeune femme solitaire prenant la route pour fuir un deuil difficile, ce roman explore les thèmes de la guérison, de la mémoire et de relation au monde sauvage.

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France dans toute leur diversité, en permettant aux traducteurs confirmés de consacrer du temps, en France ou à l'étranger, à un projet individuel et personnel de traduction de grande ampleur, à des fins de publication.

En 2022, ces bourses de traduction ont été modifiées dans le cadre du chantier de simplification des dispositifs et des procédures du CNL. A compter de 2023, les traducteurs auront ainsi la possibilité de fournir le contrat signé avec l'éditeur juste avant l'examen du dossier en commission et non plus très amont, au moment du dépôt de dossier de leur demande d'aide.

En 2022, ont notamment bénéficié d'une bourse de traduction :

Batia Baum, dans la catégorie « littératures étrangères ». Traductrice du yiddish, Batia Baum a bénéficié d'une bourse pour la traduction de *Figures du jour* et de *Mannequins*, deux recueils de poèmes de Debora Vogel, poétesse et philosophe polonaise à l'écriture singulière, dont l'œuvre, inconnue en France, s'inscrit dans le foisonnement poétique de l'avant-garde européenne des années 1930.

Alexandra Carrasco-Rahal, dans la catégorie « littératures étrangères ». Traductrice de l'espagnol, Alexandra Carrasco-Rahal, a bénéficié d'une bourse pour la traduction d'une anthologie de poèmes de l'écrivain cubain José Triana, célèbre pour son œuvre théâtrale, traduite et jouée dans le monde entier, mais dont l'œuvre poétique, pourtant très riche, est peu connue en France.

Rose Labourie, dans la catégorie « littératures étrangères ». Traductrice de l'allemand, Rose Labourie a bénéficié d'une bourse pour la traduction de *Effingers* de Gabriele Tergit, une fresque magistrale retraçant l'histoire d'une famille juive berlinoise sur plusieurs générations, de l'euphorie des années 1870 à la Seconde Guerre mondiale.

Valérie Le Plouhinec, dans la catégorie « histoire, sciences humaines et sociales ». Traductrice de l'anglais, Valérie Le Plouhinec a bénéficié d'une bourse pour la traduction de *Au nom des Noirs*, de Robert Penn Warren. Mêlant entretiens avec des militants noirs, notices biographiques, analyses fouillées et documents variés, cet ouvrage s'inscrit dans la tradition américaine du journalisme littéraire et constitue un document exceptionnel sur le mouvement des droits civiques.

Régis Quatresous. Traducteur de l'allemand, Régis Quatresous a bénéficié d'une bourse pour la traduction de *Kafka, le temps des décisions* de Reiner Stach, premier tome d'une monumentale biographie du célèbre écrivain. Mené avec finesse, cet ouvrage propose le récit d'une vie et des analyses critiques, mais aussi une peinture de l'effervescence intellectuelle de la Mitteleuropa, à la charnière des XIX^e et XX^e siècles.

Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères

Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité, en offrant aux traducteurs étrangers la possibilité de séjourner en France pour y mener un projet de traduction d'un ouvrage français à des fins de publication.

En 2022, ont notamment bénéficié d'une bourse de séjour :

Anna d'Elia, bénéficiaire d'une bourse de 2 mois, pour la traduction en italien de *Les filles de Monroe*, d'Antoine Volodine (éditions du Seuil), à paraître aux éditions 66thand2nd, en Italie.

Goran Kostrovic, bénéficiaire d'une bourse de 2 mois, pour la traduction en serbe de *La plus secrète mémoire des hommes*, de Mohamed Mbougar Sarr (éditions Philippe Rey), à paraître aux éditions Booka, en Serbie.

Agata Kozak, bénéficiaire d'une bourse de 1 mois pour la traduction en polonais d'*Un été avec Rimbaud*, de Sylvain Tesson (éditions des Equateurs), à paraître aux éditions Oficyna Literacka - Noir sur Blanc, en Pologne.

Than Thuy Hoang, bénéficiaire d'une bourse de 3 mois, pour la traduction en vietnamien de *La terre et les rêveries du repos* de Gaston Bachelard (éditions Corti), à paraître aux éditions Tri Thúc, au Vietnam.

La bourse Cioran

Décernée chaque année à un auteur de langue française afin de lui permettre de mener à bien un projet d'écriture d'essai de facture libre, à caractère philosophique ou littéraire, la bourse Cioran a été créée grâce au legs sur les droits d'auteur de l'œuvre d'Emil Cioran, fait au CNL par Simone Boué, sa compagne.

Les allocations annuelles aux auteurs

Les allocations annuelles visent à pallier les difficultés financières chroniques ou de moyen terme, liées au grand âge ou à la maladie, d'auteurs dont l'œuvre publiée a contribué au rayonnement de la littérature d'expression française. En 2022, 5 auteurs ont bénéficié de ce dispositif à caractère social.

Le soutien aux éditeurs

Le soutien du CNL aux éditeurs se décline en subventions et en prêts visant à accompagner la prise de risque économique d'un éditeur en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée, sous format imprimé et/ou numérique, accessible au plus grand nombre. Ces aides ont, par exemple, vocation à permettre aux éditeurs de baisser leur prix de vente, augmenter le tirage d'un ouvrage ou encore mettre en œuvre des projets de développement.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la publication d'ouvrages, des subventions aux grands projets (ouvrages ou collections), des subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction) et des subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction). A cela s'ajoutent des subventions au développement, pour les éditeurs souhaitant porter des projets de promotion de leurs publications ou de leurs auteurs. Enfin, le CNL accompagne les éditeurs dans leur développement numérique, par l'attribution de subventions aux services numériques, aux publications numériques et au livre audio, mais aussi dans leur développement économique, par l'attribution de prêts à taux zéro.

En 2022, 1 098 aides ont été attribuées aux éditeurs pour un montant total de 5,42 M€, dans le cadre de ces dispositifs courants, que le CNL a entrepris de simplifier, afin d'en améliorer la lisibilité et d'en alléger la charge administrative, tant pour l'établissement que pour les demandeurs d'aides, pour *in fine* mieux répondre aux besoins des professionnels. Mené tout au long de l'année 2022, ce chantier de simplification a permis de formaliser des propositions de modification - portant sur les subventions à la publication, à la traduction et à la promotion -, approuvées par le conseil d'administration du 12 octobre 2022, pour une entrée en vigueur dès 2023.

	Nombre d'aides	Montants
Publication	482	2 245 219 €
Traduction (intraduction)	271	1 081 895 €
Traduction (extraduction)	244	612 679 €
Développement numérique	37	933 934 €
Promotion des auteurs et publications	58	328 350 €
Ensemble subventions	1 092	5 202 076 €
Prêts économiques éditeurs	6	215 000 €
Total éditeurs dispositifs courants	1 098	5 417 076 €

Montants les plus importants alloués par titre

Pierre Puget. L'artiste et l'Europe, Klaus Herding, éd. Faton, 30 000 €

Œuvres complètes, Michel Serre, éd. Le Pommier, 23 065 €

La caverne originelle, Jean-Loïc Le Quellec, éd. La Découverte, 21 000 €

Lawrence : le génie du portrait anglais, Frédéric Ogée, éd. Cohen & Cohen, 21 000 €

La Grèce classique, s/d Catherine Grandjean, éd. Belin, 21 000 €

Fernand Pouillon, le téméraire éclectique, Pierre Frey, éd. Actes Sud, 21 000 €

La Terre, le vivant, les humains, s/d J-D. Vigne et B. David, éd. La Découverte-MNHN, 17 515 €

Discours, Démosthène, s/d Pierre Chiron, éd. Belles Lettres, 17 398 €

L'homme idéal, Piotr Barsony, éd. Intervalles, 14 585 €

La bande dessinée en France à la Belle époque, Groensteen, éd. Impressions nouvelles, 14 507 €

Les subventions à la publication d'ouvrages

En prenant en charge une partie des coûts d'édition papier et/ou numérique d'un projet non encore publié, les subventions du CNL à la publication accompagnent la prise de risque économique des éditeurs, en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2022, ces subventions à la publication d'ouvrages ont été modifiées dans le cadre du chantier de simplification des dispositifs et des procédures du CNL. A compter de 2023, ce dispositif sera ainsi fusionné avec celui portant sur les grands projets, l'assiette de coûts pris en charge sera augmentée et les subventions supérieures à 15 000 € seront versées en deux fois.

En 2022, ont notamment bénéficié d'une subvention à la publication d'ouvrages :

Aux portes de l'Europe : histoire de l'Ukraine, de Serhii Plokhy, aux éditions Gallimard, dans la catégorie « Histoire et sciences de l'homme et de la société ». Aussi exigeant qu'accessible, cet ouvrage retrace l'histoire de l'Ukraine, au regard de l'histoire politique, économique et militaire de l'Europe. Complété par des cartes, une chronologie et des portraits, il explore la complexité de l'histoire contemporaine et constitue une clé de compréhension du conflit actuel.

Ça ne passe pas, de Claudine Galea, aux éditions Espaces 34, dans la catégorie « théâtre ». Dans ce monologue engagé, une navigatrice - sauveteuse en mer - décrit le quotidien d'une opération de sauvetage en Méditerranée, avec toute sa révolte, son impuissance et sa colère. Pointant ainsi l'inaction des responsables politiques, ce texte questionne sur les droits fondamentaux des êtres humains.

La maison nue, de Marion Fayolle, aux éditions Magnani, dans la catégorie « bande dessinée ». Explorant les amitiés qui se nouent malgré les différences, cet album questionne, avec finesse et poésie, les douleurs que l'on s'inflige à soi-même, la beauté de la mélancolie et la peur d'être seul, à travers le destin de trois personnages, qui tentent de cohabiter à l'écart de la folie du monde extérieur.

La poésie de l'après-guerre : 1945-1960, de Michel Murat, aux éditions Corti, dans la catégorie « littérature classique et critique littéraire ». Proposant un état des lieux de la production poétique française, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au revirement du genre au tournant des années 1960, sans oublier l'émergence d'une poésie africaine et antillaise, cet essai évoque, entre autres, Guillevic, Follain, Jaccottet, Césaire, Senghor, Saint-John Perse ou Ponge, et vient ainsi combler un manque sur une période poétiquement foisonnante.

Proust et les arts : d'étoiles en étoiles, de Thierry Laget, aux éditions Hazan, dans la catégorie « arts ». S'appuyant sur une iconographie très riche, cet essai porte un regard nouveau sur Proust et son rapport au monde de l'art. Mettant en lumière les nombreuses références à la peinture, et aux beaux-arts en général, au regard de certains événements de la vie de l'auteur, cet ouvrage éclaire certains aspects de *A la Recherche du Temps perdu* et de ses personnages.

Les subventions aux grands projets

En prenant en charge une partie des coûts d'édition, de traduction d'ouvrages exceptionnels - au regard de leur ampleur, de leur qualité littéraire ou scientifique et des coûts engagés -, des frais de lancement ou de développement d'une collection, les subventions aux grands projets accompagnent la prise de risque économique des éditeurs, en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2022, ces subventions aux grands projets ont été modifiées dans le cadre du chantier de simplification des dispositifs et des procédures du CNL. A compter de 2023, ce dispositif spécifique sera ainsi fusionné avec celui portant sur les publications d'ouvrages, avec une augmentation de l'assiette de coûts pris en charge et un versement en deux fois pour les subventions supérieures à 15 000 €.

En 2022, ont notamment bénéficié d'une subvention aux grands projets :

Pierre Puget : l'artiste et l'Europe, de Klaus Herding, aux éditions Faton, dans la catégorie « arts ». Fruit de plus de quarante ans de recherche, ce catalogue raisonné offre une synthèse remarquable sur l'art et la vie de Pierre Puget, artiste majeur du XVII^e siècle. S'appuyant sur une grande rigueur scientifique et une riche iconographie, cet ouvrage éclaire de manière inédite les différents aspects de l'œuvre de l'artiste, à la fois peintre, dessinateur, sculpteur et architecte.

La terre, le vivant, les humains : petites et grandes découvertes de l'histoire naturelle, sous la direction de Jean-Denis Vigne et Bruno David, aux éditions La découverte/Muséum national d'histoire naturel, dans la catégorie « littérature scientifique et technique ». Regroupant les textes d'une centaine de chercheurs et chercheuses, cet ouvrage dresse un état des découvertes récentes dans le domaine de l'histoire naturelle. Doté d'une riche iconographie, il bouscule les connaissances sur l'histoire de la Terre, les organismes vivants, mais aussi sur les humains et leurs sociétés, portant ainsi un regard nouveau sur l'humain et son environnement.

Les subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres étrangères en français, les subventions à l'intraduction ont vocation à proposer des œuvres du monde entier dans une traduction française de qualité, sous format imprimé et/ou numérique.

En 2022, ont notamment bénéficié d'une subvention à l'intraduction :

La femme bonsaï, d'Elisa Ruotolo, traduit de l'italien par Nathalie Bauer, aux éditions Cambourakis, dans la catégorie « littératures étrangères ». Dans ce roman monologue, une femme d'une quarantaine d'années, corsetée par son milieu d'origine, se confie sans réserve sur son enfance, dans un petit village du sud de l'Italie. Comme emmurée dans son propre corps jusqu'à sa rencontre avec un homme, en tous points son opposé, elle cherche à comprendre la construction de son propre désir pour, peut-être, réussir enfin à l'écouter.

L'empire du malheur : histoire de la dépression, de Jonathan Sadowsky, traduit de l'anglais par Julie Maistre, aux éditions Amsterdam, dans la catégorie « littérature scientifique et technique ». Retraçant l'histoire de la dépression, cet ouvrage revient sur les réponses apportées à cette forme méconnue de détresse psychique, de la naissance de la psychanalyse et des psychothérapies, au développement des diagnostics dans la période de l'après-guerre, jusqu'à l'essor des médicaments dans les années 1980. Convoquant aussi bien des traités médicaux que des récits biographiques, il souligne également la dimension très inégalitaire de cette maladie.

Le serpent blanc, de Yan Geling, traduit du chinois par Brigitte Duzan, aux éditions L'Asiathèque, dans la catégorie « littératures étrangères ». Chef d'œuvre de la littérature chinoise inspiré d'un mythe ancien, cette longue nouvelle, moderne et subversive, évoque le destin d'une danseuse de ballet, arrêtée et séquestrée par le gouvernement pendant la Révolution culturelle. Mêlant trois points de vue sur cette femme à la beauté troublante, le texte brosse avec finesse un portrait politique et social de la Chine d'aujourd'hui.

Les métamorphoses, vol.3 : Migrant, ou brevi finietur, de Marina et Sergueï Diatchenko, traduit du russe par Denis E. Savine, aux éditions L'Atalante, dans la catégorie « littératures étrangères ». Troisième volet de la série inspirée par *Les Métamorphoses* d'Ovide, ce roman met en scène un homme contraint de migrer vers un autre monde et mettant tout en œuvre pour acquérir le statut de citoyen, lui permettant de s'intégrer à cette société, elle-même à l'aube de profondes mutations.

Poète chilien, d'Alejandro Zambra, traduit du chilien par Denise Laroutis, dans la catégorie « littératures étrangères ». Suivant les aventures d'un jeune chilien, aspirant poète, ce récit explore la manière dont les familles - qu'elles soient monoparentales, recomposées, dysfonctionnelles, de sang ou de cœur - se construisent dans nos sociétés contemporaines et dessine, ainsi, une histoire de la poésie chilienne.

Les subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres françaises en langues étrangères, les subventions à l'extraduction ont vocation à proposer des œuvres françaises dans une traduction de qualité, dans différentes langues étrangères, sous format imprimé et/ou numérique.

En 2022, afin d'inciter les éditeurs étrangers à s'engager davantage dans la traduction d'ouvrages français, ce dispositif a intégré la possibilité d'un taux d'aide exceptionnel de 80 %, pour des projets présentant de forts enjeux en termes de rayonnement culturel.

Par ailleurs, en matière d'extraduction, les prix littéraires constituent un véritable levier, puisqu'un ouvrage primé fait souvent l'objet de demandes d'aides pour des projets de traduction et de publication à l'étranger, à l'image de *La plus secrète mémoire des hommes* de Mohamed Mbougar Sarr (éditions Philippe Rey), prix Goncourt 2021, bénéficiaire de cinq aides en 2022, pour des traductions vers le catalan, le danois, l'italien, l'ukrainien et le polonais.

En 2022, ont notamment bénéficié d'une subvention à l'extraduction :

Ci-git l'amer : guérir du ressentiment, de Cynthia Fleury, éditions Gallimard, traduit en allemand par Andrea Hemminger (Allemagne, Suhrkamp Verlag). Croisant philosophie, psychanalyse et politique, cet ouvrage passionnant propose une enquête sur les origines et la nature du ressentiment, ce mécontentement sourd qui gangrène la vie des hommes. Dressant d'abord un tableau clinique individuel, il s'intéresse ensuite à la dimension collective et aux conséquences du ressentiment, que sont le populisme et le fascisme.

Idiss, de Robert Badinter, éditions Fayard, traduit en croate par Dubravka Celebrini (Croatie, Tim Press). Dans ce récit empli d'émotion, l'ancien garde des Sceaux retrace la vie de sa grand-mère maternelle, juive d'origine russe, ayant dû fuir l'empire tsariste au début du XX^e siècle pour s'installer à Paris, où elle est rattrapée par la guerre et le nazisme. A travers cette destinée singulière, il mène ainsi une réflexion sur les liens familiaux, mais aussi sur l'évolution des mentalités et des regards posés sur les minorités à cette période.

La plus secrète mémoire des hommes, de Mohamed Mbougar Sarr, éditions Philippe Rey, traduit en danois par Troels Hughes Hansen (Danemark, éditions Gads Forlag) et en polonais par Jacek Giszczak (Pologne, Wydawnictwo Cyranka). Lauréat du prix Goncourt en 2021, ce roman d'apprentissage suit un jeune écrivain sénégalais vivant à Paris, sur les traces d'un mystérieux auteur, disparu après le scandale déclenché par la publication de son ouvrage en 1938. Au cours de cette enquête littéraire trépidante, il se confronte à l'histoire du XX^e siècle, traversée par le colonialisme et la Shoah, et porte une réflexion sur le destin du continent africain.

Histoires de la nuit, de Laurent Mauvignier, éditions de Minuit, traduit en anglais par Daniel Levin Becker (Royaume-Uni, Fitzcarraldo editions). Inspiré par le cinéma, ce thriller psychologique à la prose minimaliste raconte, avec une tension perceptible dès les premières pages, l'histoire de Marion, se préparant à fêter ses quarante ans dans le hameau isolé où elle habite. Au fil du récit, l'angoisse monte, alors que des ombres, surgissant de son propre passé, rôdent autour de chez elle, dévoilant peu à peu qu'elle a beaucoup de choses à cacher.

Les subventions au développement numérique

Depuis 2021, les subventions en faveur du développement numérique se déclinent en trois dispositifs dédiés :

- une aide aux **services numériques**, ayant pour objet d'accompagner la filière du livre dans le développement de projets structurants et interprofessionnels dans les domaines de la production éditoriale, de la structuration des contenus de livres numériques, de la diffusion et de la valorisation des œuvres littéraires imprimées ou numérique (par exemple, sur des sites de ventes en ligne de livres, des sites de recommandations, des plateformes d'observation ou de promotion de la littérature...);

- une aide aux **publications numériques**, pour accompagner les éditeurs souhaitant publier et diffuser un ensemble d'ebooks nécessitant une réalisation complexe (colonage, caractères spéciaux, niveaux de notes différents, iconographie importante, implémentation d'éléments audio ou audiovisuels...);
- une aide expérimentale à la création ou au développement du **livre audio**, permettant de soutenir des projets de collection de livres audio, dans le cadre d'une production éditoriale de qualité, afin de prendre en compte les évolutions récentes des pratiques de lecture.

En 2022, après une année complète de déploiement, le CNL a lancé une évaluation sur son aide expérimentale à la création ou au développement du livre audio, afin de l'adapter au mieux aux réalités de ce secteur, en pleine croissance. Les conclusions de cette évaluation et les propositions d'évolution de ce dispositif seront présentées au conseil d'administration courant 2023.

En 2022, ont notamment bénéficié d'une subvention au développement numérique :

L&K Studios, pour le projet Nabook, une plateforme dédiée aux jeunes lecteurs de 7 à 14 ans, proposant des livres sous forme de séries découpées en épisodes. Important des ouvrages littéraires existants et du contenu audiovisuel, cette application a pour objectif de développer et démocratiser la lecture chez les plus jeunes.

StayTuned.io, pour un projet de solution technologique clé en main, permettant aux libraires de proposer une offre de livres audio à leurs clients, *via* une plateforme de streaming audio web et mobile.

Les éditions des femmes, pour *Trobairitz. Femmes de cour, dames de cœur. Poèmes de femmes troubadours*, traduits par Nathalie Koble et lus avec la comédienne Dominique Reymond. Regroupant une grande partie de la production de ces poétesses et compositrices de langue occitane, qui se distinguaient par leur place singulière dans la société médiévale, cette anthologie plonge dans la poésie courtoise au féminin.

L'opération « La rentrée littéraire accessible », en partenariat avec le Syndicat national de l'édition (SNE) et la Bibliothèque nationale de France (BnF), visant à faciliter l'accès des personnes handicapées (aveugles, malvoyantes, dyslexiques ou ayant du mal à manipuler un livre) à la lecture d'œuvres de création, au moment où elles sont publiées et disponibles en librairies. Ce soutien a permis aux associations, chargées de transcrire et adapter au format Daisy, de rendre accessibles 413 ouvrages de la rentrée littéraire de l'automne 2022.

Les subventions aux éditeurs pour la promotion des auteurs et des publications

Les subventions à la promotion ont vocation à accompagner les éditeurs souhaitant promouvoir leurs publications ou leurs auteurs, en particulier ceux dont la notoriété n'est pas encore établie.

Grâce à la reprise des festivals et des rencontres en librairies, après les fermetures liées à la crise sanitaire, mais aussi au travail de communication du CNL, ce dispositif a été davantage sollicité en 2022. Afin d'accompagner cette dynamique, l'enveloppe budgétaire a été augmentée, permettant ainsi de soutenir 58 projets (sur 75 demandes d'aides examinées), pour un montant total de 328 350 €, soit une aide moyenne de 5 661 €. Ces projets se déploient sur la quasi-totalité du territoire et proviennent pour moitié de primo-demandeurs.

En 2022, ces subventions à la promotion ont été modifiées, pour élargir les coûts éligibles, simplifier les pièces justificatives certifiant la réalisation du projet et prioriser le dispositif sur les petits et moyens éditeurs. Ces évolutions ont largement contribué à rendre le dispositif plus attractif.

En 2022, ont notamment bénéficié d'une aide à la promotion des publications et des auteurs :

Les éditions Parole, pour l'organisation d'une guinguette littéraire itinérante en région pendant l'été.

Les éditions La cabane bleue, dédiées aux livres documentaires et albums illustrés jeunesse, pour leur première tournée nationale de diffusion en librairies.

La poule qui pond, pour le développement de son activité radiophonique (radio Poule), visant autant à promouvoir ses auteurs jeunesse que les acteurs de la chaîne du livre.

Les éditions Quidam, pour célébrer leurs 20 ans d'existence, à travers une série de rencontres et de lectures en librairies ou médiathèques, avec les auteurs emblématiques de la maison.

Les éditions Lamaindonne et Sun/Sun, pour leur projet de mutualisation des frais de surdiffusion, liés au lancement de nouvelles collections dédiées à la littérature et à la photographie.

Les prêts aux éditeurs

Attribués aux entreprises d'édition, les prêts à taux zéro visent à soutenir la prise de risque économique et le développement de l'activité, ainsi qu'à favoriser la pérennisation des éditeurs indépendants qui œuvrent en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2022, la hausse des coûts, la crise du papier, le contexte inflationniste et les premières échéances de remboursement du prêt garanti par l'Etat (PGE), accordé pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, ont conduit plusieurs éditeurs à solliciter le CNL, pour un prêt leur permettant de poursuivre le développement de leur activité.

Six éditeurs (**Les moutons électriques, Le passager clandestin, Rue de l'échiquier, Quidam, La Poule qui pond** et **Libre & Solidaire**) ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement du CNL, pour un montant total de 215 000 €, pour le développement d'une collection ou d'un label, l'achat de droits ou le changement de diffuseur/distributeur.

Le soutien aux revues

Le soutien du CNL aux revues se décline en subventions visant à accompagner le développement, le fonctionnement et la diffusion, sous format papier ou numérique, de revues littéraires et scientifiques de langue française, publiant des textes de création, de savoir ou de débat, destinés à un public large et diversifié.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions annuelles, pour les revues publiant des textes de création ou des articles de qualité, accessibles à un public non spécialisé, et des subventions à la numérisation rétrospective, pour accompagner la mise en ligne de revues imprimées sur un portail ou un site individuel payant ou semi-payant (les revues numérisées à titre patrimonial et diffusées gratuitement étant exclues du dispositif).

En 2022, 190 aides ont été attribuées aux revues pour un montant total de 0,74 M€. Sur ce dispositif, le CNL a amorcé la réflexion, pour en redéfinir les objectifs et les critères d'attribution. Ce travail de concertation se poursuivra en 2023 et des propositions d'évolution seront présentées au conseil d'administration dans le courant de l'année.

	Nombre d'aides	Montants
Fonctionnement	188	734 706 €
Numérisation	2	5 025 €
Total revues dispositifs courants	190	739 731 €

Montants les plus importants alloués par titre

Le matricule des anges, Le matricule des anges, 21 000 €
Dada. La première revue d'art, Arola, 21 000 €
Georges, Maison Georges, 17 363 €
Europe. Revue littéraire mensuelle, Europe, 15 613 €
Banzaï, Mad Series, 15 564 €
Baïka, Salmantina, 15 040 €
Biscoto, Biscoto éditions, 14 940 €
Bifrost, éditions du Bélial, 12 780 €
1895. Revue d'histoire du cinéma, AFRHC, 12 209 €
Etudes, Société d'édition de revues, 10 500 €
L'avant-scène théâtre, L'Avant-scène théâtre, 10 500 €
Esprit, éditions Esprit, 10 500 €
Transbordeur. Photographie, histoire, société, Macula, 10 246 €
Avant-scène opéra, Premières loges, 10 000 €
Lecture jeune, Lecture jeunesse, 9 244 €

En 2022, ont notamment bénéficié du soutien aux revues :

Dada, éditions Arola, dans la catégorie « littérature jeunesse », pour une subvention annuelle au fonctionnement. Devenue une véritable référence depuis sa création en 1991, *Dada* propose aux enfants une initiation à l'art de façon ludique et graphique, à travers un dossier consacré à un artiste ou un courant, un glossaire décalé, mais aussi des ateliers plastiques pour passer à la pratique et une sélection de sorties culturelles.

Blink Blank : la revue du film d'animation, éditions Warm, dans la catégorie « arts », pour une subvention annuelle au fonctionnement. Ecrite par des spécialistes et des artistes, cette revue semestrielle a pour objectif de montrer toute la diversité et la créativité de l'animation mondiale. Abondamment illustrée, et destinée aussi bien aux amateurs qu'aux professionnels, elle propose un dossier thématique, des entretiens inédits, des points de vue critiques sur l'actualité, une incursion dans les coulisses de la création et un éclairage historique sur un artiste ou un studio.

Mémoires en jeu, éditions Mémoire des signes, dans la catégorie « histoire et sciences des hommes et de la société », pour une subvention annuelle au fonctionnement. Développant des formats accessibles à des publics très variés (issus de la société civile, de la pédagogie, des métiers de la culture ou de l'université), cette revue pluridisciplinaire propose des analyses de qualité, sur l'ensemble des questions de mémoire auxquelles sont confrontées les sociétés actuelles, dans les domaines historique, sociologique, culturel et artistique.

Cités : philosophie, politique, histoire, Puf, dans la catégorie « philosophie », pour une subvention annuelle au fonctionnement. Proposant des analyses du monde contemporain, au croisement de l'actualité sociopolitique et de la réflexion philosophique, cette revue trimestrielle interroge les grandes transformations des sociétés actuelles. Attentive aux débats intellectuels présents, ainsi qu'à l'actualité culturelle et éditoriale, elle s'intéresse également, au-delà des situations conjoncturelles, aux concepts fondamentaux (pouvoir, autorité, nation, droit, identité, etc.) remis en question par les évolutions contemporaines.

Café : collecte aléatoire de fragments étrangers, Translations - Association pour la traduction à l'Inalco, dans la catégorie « littératures étrangères », pour une subvention annuelle au fonctionnement. Pensée comme un espace de rencontre entre traducteurs et lecteurs, pour pallier la difficulté d'accès à certaines littératures dans l'édition française, cette revue propose une sélection riche et diversifiée de textes (nouvelle, chanson, poésie, théâtre, correspondance...), traduits notamment du swahili, du géorgien, du tamoul, du roumain, mais aussi du breton ou de l'arabe.

Le soutien aux librairies

Le soutien du CNL aux librairies se décline en subventions et prêts visant à accompagner la prise de risque économique liée à l'activité de vente de livres neufs dans un local commercial et à favoriser le développement d'un réseau de librairies de référence, présentant une offre de création éditoriale diversifiée et de qualité, en France comme à l'étranger.

Dans cette optique, sont ainsi allouées aux librairies, implantées en France, des aides à l'investissement (prêts ou subventions) pour la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies. A cela s'ajoutent des subventions pour la valorisation des fonds et de la création éditoriale. Les librairies à l'étranger peuvent, quant à elles, bénéficier d'un agrément LFR (librairie francophone de référence) et de subventions pour la création ou le développement de fonds en français, mais également de subventions pour la formation.

Par ailleurs, le CNL instruit, pour le compte du ministère de la Culture, les labels LiR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupes), visant à reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies.

En 2022, 466 aides ont été attribuées aux librairies pour un montant total de 4,94 M€, dans le cadre de ces dispositifs courants, que le CNL a entrepris de simplifier, afin d'en faciliter la lisibilité et d'en alléger la charge administrative, pour *in fine* mieux répondre aux besoins des professionnels. Mené tout au long de l'année 2022, ce chantier de simplification a permis de formaliser des propositions de modification, portant notamment sur les aides à l'investissement pour les librairies françaises et sur les aides en faveur des librairies francophone à l'étranger.

Parallèlement, pour aider la filière du livre à surmonter les conséquences économiques de la crise sanitaire, en complément des mesures gouvernementales de soutien aux entreprises, le CNL a prolongé son soutien exceptionnel aux professionnels du secteur, dont les librairies ont bénéficié majoritairement. Initié en 2020, cet accompagnement spécifique s'est achevé en 2022, d'abord par l'attribution de 22 aides, pour un montant total de près d'1,3 M€, en faveur de projets de rénovation ou d'extension de magasins, de mise aux normes, de renouvellement de matériels ou de mobiliers, parmi lesquels Bisey à Mulhouse, Garin à Chambéry, Le vrai lieu à Draguignan, L'Autre rive à Nancy, Litote en tête à Paris ou Livres in room à Saint-Pol de Léon.

Ensuite, dans le prolongement des recommandations d'un rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC), le CNL a mis en œuvre une aide exceptionnelle à la modernisation des portails et sites internet de librairies françaises, visant à augmenter leur visibilité, leur ergonomie ou leur accessibilité, afin qu'ils profitent à un maximum de librairies et de clients. Dans ce cadre, 0,8 M€ ont été alloués au bénéfice de 18 projets, portés par des sociétés de services et d'ingénierie en informatique (SSII), des portails ou sites collectifs mutualisés, mais aussi par des librairies engagées de longue date dans la vente en ligne.

Enfin, le CNL a déployé une aide d'urgence de près de 0,5 M€ en faveur de 4 librairies (2 au Liban, 1 au Brésil, 1 au Mali), menacées de fermeture imminente, en raison des répercussions de la crise sanitaire et de situations politique ou économique particulièrement sensibles.

	Nombre d'aides	Montants
Subventions développement économique	67	906 000 €
Prêts développement économique	62	1 531 000 €
Ensemble aides à l'investissement	129	2 437 000 €
Valorisation des fonds (VAL)	231	1 084 500 €
Librairies à l'étranger	95	401 628 €
Conventions territoriales¹	11	1 012 000 €
Total librairies dispositifs courants	466	4 935 128 €
Total librairies soutien exceptionnel (France, étranger)	44	2 611 307 €

1. cf. « La politique territoriale du Centre national du livre », p. 63.

Librairies les plus soutenues

L'Intranquille (Besançon) : 110 000 € (aides à l'investissement)
Grand Forum (Besançon) : 90 000 € (aides à l'investissement)
Ravy (Brest) : 90 000 € (aides à l'investissement)
Libralire (Paris) : 75 000 € (aides à l'investissement)
Lagiraf (Gif-sur-Yvette) : 65 000 € (aides à l'investissement)
Le carnet à spirales (Charlieu) : 60 000 € (aides à l'investissement, aide VAL)
La librairie sauvage (Chamonix-Mont-Blanc) : 60 000 € (aides à l'investissement)
Au bord du jour (Voiron) : 58 000 € (aides à l'investissement)
La compagnie des livres (Vernon) : 55 000 € (aides à l'investissement)
Traits d'union (Lyon) : 55 000 € (aides à l'investissement)
Libr'enfant (Tours) : 55 000 € (aides à l'investissement)
Les enfants terribles (Nantes) : 55 000 € (aides à l'investissement)

Les aides à l'investissement

Permettant la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la reprise ou la transmission de librairies, les aides à l'investissement (prêts ou subventions) visent à financer tout type de travaux et acquisitions (mobilier, matériel, outils) liés à l'activité de vente de livre neufs dans un local commercial, en consolidant le financement de l'opération et la trésorerie de l'entreprise.

Ces aides ont également vocation à accompagner l'acquisition de droit au bail, de fonds de commerce, d'actions ou de parts sociales de sociétés d'exploitation de librairie. Plus exceptionnellement, elles peuvent être accordées dans le cadre d'une restructuration. Enfin, ces aides à l'investissement permettent de financer la constitution, l'élargissement et le renforcement de l'assortiment de livres, ou encore le rachat d'un stock dans le cadre d'une reprise de fonds de commerce.

Provisoirement adapté en 2020, pour en exclure les opérations de rénovations et d'extensions, soutenues dès lors exclusivement par des subventions exceptionnelles à la filière du livre, ce dispositif a retrouvé en 2022 son périmètre *ante* crise sanitaire, en aidant à nouveau ce type de projet.

Par ailleurs, toujours en 2022, afin de mieux articuler ces aides à l'investissement avec celles mises en œuvre dans le cadre des conventions de partenariat entre le CNL, les régions et les DRAC, l'établissement a décidé de relever deux des planchers d'éligibilité, en passant de 150 000 € à 200 000 € le seuil minimal de chiffre d'affaires sur la vente de livres neufs et de 20 000 € à 40 000 € le budget minimal du projet.

Sur ce dispositif de soutien à l'investissement, les demandes d'aides ont fortement augmenté depuis trois ans, pour atteindre un niveau record, avec plus de 90 demandes d'aides examinées en 2022. Au sein de ces demandes d'aides, si le nombre de projets de reprises reste très soutenu, ceux portant sur des rénovations ou des extensions s'amplifient nettement, au même titre que les projets de création de librairies (une trentaine en 2022), principalement en Ile-de-France et dans les zones littorales, certainement stimulés par les nombreuses intentions de reconversions professionnelles suscitées par la crise sanitaire. Néanmoins, le manque d'expérience professionnelle et la fragilité de certains de ces projets de création ont conduit le CNL à en écarter près de la moitié.

Pour autant, globalement, le nombre et la diversité des projets examinés confirment la vitalité du secteur et la confiance des libraires, qu'ils soient aguerris ou récemment formés. L'établissement continue donc d'accompagner fortement cette dynamique, en permettant la concrétisation des projets les plus convaincants, dans les principales métropoles comme dans des villes plus petites, avec un soutien significatif de près de 37 000 € en moyenne par projet.

Finalement, en 2022, le CNL a soutenu, en prêt et/ou subvention à l'investissement, 67 projets, dont 21 créations, 12 extensions *in situ* ou *via* un établissement secondaire, 6 déménagements, 5 rénovations et 23 reprises ou transmissions, pour un montant total de 2,4 M€ (0,9 M€ au titre des subventions et 1,5 M€ au titre des prêts).

En 2022, ont notamment bénéficié d'une aide à l'investissement :

Le bazar utopique (Bagneux) - Création

Ouverte en septembre 2022, cette librairie généraliste s'appuie sur un projet solide, construit en lien avec l'École de la librairie, et bénéficie d'un emplacement idéal. Le choix de l'implantation et la qualité de l'assortiment ont également permis à l'activité de démarrer sous les meilleurs auspices.

Les mots et les choses (Boulogne-Billancourt) - Création nouveaux établissements

Ouverte il y a neuf ans dans l'ancien quartier des usines Renault, cette librairie est devenue au fil des années l'une des plus importantes du département. A l'étroit pour l'ensemble de son assortiment, la librairie a eu l'opportunité de transférer et de développer son offre de bandes dessinées et de beaux livres, à quelques mètres son local historique, et d'ouvrir une nouvelle librairie, dans un secteur plus commerçant de la commune, recrutant ainsi quatre libraires.

Vents de terre (Les Rousses) - Déménagement

Dégageant déjà un chiffre d'affaires bien supérieur à ce qui pourrait être attendu dans une commune d'environ 3 500 habitants, cette librairie particulièrement dynamique va désormais pouvoir se déployer sur une surface plus importante et poursuivre ainsi son développement dans les meilleures conditions.

Au bord du Jour (Voiron) - Reprise

Créée en 2004, la Librairie nouvelle, rebaptisée Au bord du jour, a enfin fait l'objet d'une reprise, en s'appuyant sur une nouvelle équipe solide et un projet convaincant, tant sur l'assortiment que sur l'agencement ou la programmation.

Libr'enfant (Tours) et Les enfants terribles (Nantes) - Transmissions

Ouvertes respectivement en 1980 et 1994, ces deux librairies historiques, spécialisées jeunesse, font référence et ont chacune été reprises, en 2022, par une de leurs salariés. Si ces librairies ont leurs particularités, elles s'appuient sur un développement similaire, avec un rééquilibrage entre ventes aux collectivités et ventes au comptant, un assortiment large mais scrupuleusement choisi, un renforcement des liens avec les auteurs et une consolidation des échanges avec les acteurs locaux dans les secteurs de l'enfance ou de l'éducation.

Les subventions à la valorisation des fonds et de la création éditoriale (VAL)

Permettant d'alléger les charges consenties par le libraire pour mettre en valeur la qualité de son assortiment et renforcer son attractivité commerciale, les subventions à la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale visent à soutenir les librairies labellisées, LIR (librairie indépendante de référence) ou LR (librairie de référence), offrant au public un assortiment de livres neufs, diversifié et de qualité, dans un lieu attractif, conforté par une présence active sur internet.

Créé en 2008 dans le cadre du plan livre du ministère de la Culture, et peu avant la mise en place du label Librairie indépendante de référence, ce dispositif est accessible aux seuls établissements labellisés LIR ou LR par le ministère de la Culture. Centré sur l'engagement et l'investissement des libraires en matière d'assortiment, de lieu et de qualité de services, tout en tenant compte des éventuelles contraintes locales, il permet, à appréciation égale et grâce au barème appliqué, de soutenir proportionnellement davantage les librairies réalisant moins de 0,6 M€ de chiffre d'affaires.

En 2022, grâce au travail d'information du CNL, le nombre de demandes d'aide a fortement augmenté, passant de 221 à 251 (+14%). Parmi ces demandes, près de la moitié concernaient des librairies créées ou reprises au cours des dix dernières années, témoignant du dynamisme et du renouvellement de la profession. Sur ces demandes, 231 aides ont été finalement attribuées, pour un montant total d'1,1 M€.

En 2022, ont notamment bénéficié d'une aide VAL :

Au brouillon de culture (Caen), **Folies d'Encre** (Saint-Denis), **La nouvelle librairie Baume** (Montélimar), **Le hall du Livre** (Nancy), **Le monte en l'air** (Paris), **Les cordeliers** (Romans-sur-Isère), **Massena** (Nice), pour la qualité de leur assortiment et leur engagement.

Des librairies généralistes, **Au détour des mots** (Tournon-sur-Rhône), **L'Amandier** (Puteaux), **La chouette librairie** (Lille), **La librairie du Pincerai** (Poissy), **La Promesse de l'Aube** (Autun), **Le gang de la clef à molettes** (Marmande), **L'Hydre aux milles têtes** (Marseille), **Points communs** (Villejuif), ou spécialisées, **Aladin** (Nantes), **Crocolivre** (Enghien-les-Bains), **La librairie théâtrale** (Paris), soutenues pour la première fois.

Les labels LIR et LR

Instruits et suivis par le CNL pour le compte du ministère de la Culture, les labels LIR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupe) permettent de reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies indépendantes, dont certaines connaissent une fragilité économique.

Repérables grâce à un visuel spécifique, ces labels offrent aux librairies l'opportunité de valoriser leurs qualités d'accueil, de services ou d'assortiment, de bénéficier de conditions commerciales plus favorables de la part de certains fournisseurs (taux de remise plancher supérieur, retours crédités à 30 jours...), mais aussi de solliciter une subvention à la valorisation des fonds et de la création éditoriale (VAL) auprès du CNL.

Attribué pour une durée de trois ans, le label LIR permet aux librairies de bénéficier d'une exonération de la contribution économique territoriale (CET), sous réserve d'une délibération en ce sens des collectivités territoriales.

En 2022, le nombre de demandes de labellisation a très nettement augmenté, traduisant un intérêt renforcé pour ce dispositif, puisqu'un tiers provient de librairies non labellisées. Sur l'ensemble des demandes examinées (159), 124 librairies ont pu être labellisées en 2022, dont 108 au titre du label LIR et 16 au titre du label LR, majoritairement dans le cadre d'un renouvellement triennal. Parmi ces librairies labellisées, une sur deux a été créée ou reprise au cours des dix dernières années, bien souvent avec le soutien du CNL. Par ailleurs, près de 30 librairies ont été labellisées pour la première fois, permettant d'atteindre environ 500 librairies au label LIR ou LR actif en 2022.

En 2022, ont notamment bénéficié d'une première labellisation :

24 librairies généralistes, parmi lesquelles **Au saut du livre** (Joigny), **De beaux lendemains** (Bagnole), **Détours** (Nailloux), **Grand large** (Saint-Martin-de-Ré), **La baignoire d'Archimède** (Brive), **La grande ourse** (Dieppe), **La Madeleine** (Lyon), **La Pléiade** (Cagnes-sur-Mer), **Le chameau sauvage** (Toulouse), **Le marque pages** (Quintin), **Le temps d'un livre** (Pontarlier), **Les trois souhaits** (Morteau), **L'Étincelle** (Valence), **L'infinie comédie** (Bourg-la-Reine), mais aussi 5 librairies spécialisées, dont **Alès BD** (Alès), **Légendarium** (Arras), **Mots et merveilles** (Saint-Omer).

Les aides aux librairies à l'étranger

En favorisant la création, le renouvellement ou le développement d'un réseau de librairies, qui présentent et valorisent une offre riche et diversifiée en langue française, les aides aux librairies francophones ou internationales disposant de livres d'expression française contribuent pleinement à soutenir la présence du livre français à l'étranger.

Dans cette optique, un agrément est ainsi alloué aux librairies à l'étranger, leur permettant de prétendre aux subventions qui leur sont dédiées. Dans un premier temps, il s'agit de faciliter la création ou le développement d'une offre significative d'ouvrages en français, dans une librairie entièrement ou partiellement dédiée au livre français, afin de lui permettre, au bout de trois ans, d'obtenir l'agrément Librairie francophone de référence et de bénéficier de l'accès aux subventions pour la diversification et la valorisation des fonds, ainsi que pour la réalisation de projets d'investissement.

Enfin, le CNL accompagne les librairies francophones à l'étranger, dans leur démarche de professionnalisation, de valorisation de leur activité et dans leur rôle de diffuseur du livre et de la culture française à l'étranger, à travers un soutien appuyé à leur formation.

En 2022, le CNL a souhaité renforcer son action auprès des libraires francophones à l'étranger, en réformant son dispositif. Approuvée par le conseil d'administration du 15 mars, cette réforme a permis d'alléger le nombre de pièces justificatives à fournir par les demandeurs d'aides ; de fixer un plafond unique d'aide maximale à 50 000 €, décorrélé du chiffre d'affaires de la librairie ; de définir des critères d'examen objectifs et équitables pour mieux proportionner l'aide du CNL ; d'encourager les formations de libraires.

Par ailleurs, le CNL a participé à plusieurs rencontres professionnelles de libraires francophones : d'abord à Vienne en mars, lors des rencontres des libraires francophones européens, puis à Paris en avril, où se déroulait le séminaire des libraires francophones, organisé par le Bureau international de l'édition française (BIEF). Toujours en avril, lors du Festival du livre de Paris, le CNL a également organisé une demi-journée dédiée aux libraires francophones, autour notamment de la signature de la Charte entre les libraires francophones à l'étranger et les diffuseurs-distributeurs français ; des relations entre les libraires et le réseau culturel et diplomatique français à l'étranger ; mais aussi des vingt ans de l'Association internationale des libraires francophones (AILF). Ces temps de rencontres professionnelles ont permis au CNL d'échanger avec les libraires du monde entier et d'effectuer une veille sur l'état de santé du réseau des librairies francophones à l'étranger.

Parallèlement, pour aider les librairies francophones à l'étranger à surmonter les conséquences économiques de la crise sanitaire, qui a profondément affecté leur activité, le CNL a répondu aux alertes qui lui ont été relayées et a déployé, en septembre 2022, une aide d'urgence de près de 0,5 M€. Menacées de fermeture imminente, en raison des répercussions de la crise sanitaire, mais aussi de situations politique ou économique particulièrement sensibles, 4 librairies (2 au Liban, 1 au Brésil, 1 au Mali) ont ainsi pu être aidées.

En 2022, ont notamment bénéficié d'un soutien aux librairies francophones à l'étranger :

La librairie **Kyralina** (Bucarest, Roumanie), pour plusieurs subventions à la formation, afin de professionnaliser son personnel et de l'aider à monter en compétences sur les logiciels de gestion informatique, mais aussi sur la gestion des rayons bande dessinée et jeunesse.

La librairie **Ikirezi** (Kigali, Rwanda), pour une subvention à l'achat d'ouvrages, en vue du développement complet d'un rayon de bandes dessinées, avec une montée en nombre et en gamme de l'assortiment proposé sur ce segment et la création d'un sous-rayon mangas, inexistant auparavant.

Les librairies **Carnets d'Asie**, au Cambodge (Phnom Penh) et en Thaïlande (Bangkok), pour une subvention aux travaux, dans le cadre d'un projet d'investissement global, permettant d'améliorer une partie du mobilier, de changer la signalétique et de mettre à jour l'informatisation des deux points de vente.

Le soutien aux bibliothèques

Le soutien du CNL aux bibliothèques se décline en subventions visant à soutenir les projets de qualité en faveur du développement de la lecture auprès de publics spécifiques. Initialement centré sur les personnes empêchées de lire du fait de leur handicap, de leur hospitalisation, de leur perte d'autonomie ou de leur placement sous main de justice, ce dispositif a été élargi, en 2020, aux enfants et aux jeunes, de l'entrée à l'école maternelle jusqu'à leur majorité. Ces subventions concernent aussi bien l'acquisition de collections documentaires, que des actions de médiation, de valorisation ou de formation, mais aussi l'achat de matériel de lecture.

Dans ce cadre, **77 aides ont été attribuées, pour un montant total de 0,48 M€**, dont 0,19 M€ en faveur de bibliothèques d'établissements pénitentiaires et 0,15 M€ en faveur de bibliothèques municipales (soit 72 % des aides aux bibliothèques en valeur).

En 2022, ce dispositif a fait l'objet d'une auto-évaluation, dont les conclusions et propositions d'évolution ont été approuvées par le conseil d'administration du 12 octobre. Mis en œuvre dès janvier 2023, ce dispositif révisé permettra d'accroître la diversité des demandeurs et des publics touchés, de simplifier les procédures, mais aussi de soutenir davantage les projets de médiation structurants et cohérents avec les besoins des territoires, en articulation avec les DRAC et les collectivités territoriales.

Parallèlement, pour aider la filière du livre à surmonter les effets de la crise sanitaire, le CNL a poursuivi son aide à la relance des bibliothèques, initiée en 2021, visant à soutenir l'achat de livres imprimés auprès des librairies indépendantes et à renforcer les fonds disponibles en bibliothèques. Doté de 10 M€ sur deux ans, ce dispositif a rencontré un vif succès et permis d'accompagner 339 bibliothèques en 2022, pour un montant total de près d'1,9 M€. En soutenant majoritairement des collectivités situées en territoire rural (52 % des aides attribuées en valeur), cette seconde tranche d'aide à la relance remplit pleinement son objectif initial.

	Nombre d'aides	Montants
Actions en faveur des publics empêchés	56	365 242 €
Actions en faveur de la jeunesse	21	111 922 €
Total bibliothèques dispositifs courants	77	477 164 €
Plan de relance aux bibliothèques	339	1 894 976 €

Montants les plus importants alloués par bénéficiaire

ARL PACA, projet en milieu pénitentiaire, 65 277 €

Lire c'est vivre, projet milieu pénitentiaire Fleury-Mérogis et Corbeilles-Essonne, 48 999 €

ARL Hauts-de-France, projet en milieu pénitentiaire, 32 851 €

Montants cumulés alloués par types d'actions

263 966 €, pour l'achat de collections documentaires

154 722 €, pour la mise en œuvre d'actions d'animation

32 131 €, pour la mise en place d'actions de formation

25 193 €, pour l'achat d'outils de lecture

1 163 €, pour l'achat de mobilier et de matériel

Les aides pour le développement de la lecture des publics empêchés de lire

Les subventions pour le développement de la lecture des publics empêchés de lire ont pour objet de soutenir les projets de qualité, intégrant l'acquisition de collections, mais aussi des actions de médiation ou de valorisation, en faveur des publics en situation de handicap, hospitalisés, en perte d'autonomie ou placés sous main de justice. Les réseaux de lecture publique (collectivités territoriales) comme les associations peuvent en bénéficier.

En 2022, ont notamment bénéficié d'une aide pour le développement de la lecture des publics empêchés de lire :

La communauté d'agglomération Pau Béarn (Nouvelle-Aquitaine), pour son projet de création d'un espace facile à lire au sein de l'une des médiathèques du réseau de lecture publique, située dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. S'adressant aux publics en situation de handicap et éloignés de la lecture, ce projet inclusif s'appuie sur de nombreux partenariats et vise à développer des fonds adaptés, tout en proposant une programmation culturelle particulièrement riche.

La communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne (Ile-de-France), pour son projet à destination des publics déficients auditifs, visuels et souffrant de troubles DYS. S'appuyant sur un vaste réseau partenarial et une équipe formée, ce projet vise à acquérir du matériel de lecture, à renforcer les collections adaptées et à proposer un programme de médiation à l'ensemble des publics ciblés.

La communauté d'agglomération Seine Normandie (Normandie), pour son projet à destination des patients de la clinique psychiatrique, située dans l'une des communes de l'agglomération. S'appuyant sur un travail partenarial entre le personnel de l'établissement, la bibliothèque et la librairie de proximité, ce projet vise à proposer des collections, des ateliers et des rencontres avec des auteurs, afin de permettre aux patients de renouer avec les livres et la pratique de la lecture.

L'association Lire c'est vivre (Ile-de-France), pour son projet à destination de la population pénale de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis et du centre de semi-liberté de Corbeil-Essonnes. Déployé autour de deux grandes thématiques (Le corps et l'esprit ; L'Europe des cultures), ce projet porte sur l'acquisition de collections, la mise en place d'actions culturelles et l'accompagnement d'auxiliaires de bibliothèque. L'objectif est également de développer le fonds jeunesse pour les différents espaces accueillant des enfants de détenus : parloirs, nurserie, etc.

Les aides pour le développement de la lecture des enfants et des jeunes

Créées en 2020, les subventions pour le développement de la lecture des enfants et des jeunes visent à renforcer et diversifier l'offre documentaire en jeunesse, y associer des outils de lecture adéquats, acquérir du mobilier ou du matériel pour l'aménagement d'espaces de lecture dédiés aux centres de loisirs, mais également mettre en œuvre des actions de médiation, d'animation ou de sensibilisation à destination de ces publics spécifiques. Menés par des professionnels et des bénévoles de bibliothèques, en partenariat sur un territoire ou un établissement, ces subventions peuvent bénéficier aux réseaux et aux bibliothèques de lecture publique.

En 2022, ont notamment bénéficié d'une aide pour le développement de la lecture des enfants et des jeunes :

La commune d'Agde (Occitanie), pour son projet à destination des 7-11 ans, mené en partenariat avec les deux écoles primaires situées dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Déployé autour de deux thématiques (le conte ; la mer), ce projet vise à renforcer les collections et à proposer une programmation culturelle riche, permettant aux enfants de rencontrer des professionnels de la chaîne du livre.

La communauté de communes du Pays Loudunais (Nouvelle-Aquitaine), pour son projet à destination des 3-11 ans. S'appuyant sur une solide collaboration interservices, ce projet vise à créer des points lectures dans les accueils périscolaires du territoire, en les dotant de mobilier adapté, de fonds actualisés et en proposant aux animateurs de suivre des formations à la médiation du livre.

La commune de Landerneau (Bretagne), pour son projet destiné aux 9-15 ans, construit en partenariat avec la Maison pour tous (centre social). Inclusif, ce projet permet aux enfants et aux jeunes de participer activement à l'acquisition de collections et à de nombreuses actions de médiation. Il permet également d'aller vers les enfants et les jeunes ne fréquentant pas la bibliothèque habituellement, grâce à la mise en place d'une bibliothèque mobile desservant l'ensemble des quartiers de la ville.

Le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires

Le soutien du CNL aux organisateurs de manifestations littéraires se décline en subventions visant à accompagner la diffusion et la promotion du livre en France, à travers des manifestations littéraires au rayonnement national et international, œuvrant en faveur du livre et de la lecture et s'adressant au public le plus large. Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la réalisation de manifestations littéraires en région ou des subventions au titre des manifestations nationales Partir en livre et Printemps des poètes.

En 2022, 347 aides ont été attribuées aux organisateurs de manifestations littéraires pour un montant total de 2,98 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Manifestations littéraires	112	2 458 583 €
Partir en livre	213	458 930 €
Printemps des poètes	22	63 377 €
Total manifestations littéraires	347	2 980 890 €

Montants les plus importants alloués par manifestation

Festival international de la bande dessinée (Angoulême), 200 000 €

Etonnants voyageurs (Saint-Malo), 115 000 €

Les rendez-vous de l'histoire (Blois), 85 000 €

Le marathon des mots (Toulouse), 74 999 €

Fête du livre de Bron (Bron), 70 000 €

Quais du polar (Lyon), 70 000 €

Festival international de littérature (Lyon), 65 000 €

Escale du livre (Bordeaux), 64 999 €

Marché de la poésie (Paris), 62 000 €

Les correspondances de Manosque (Manosque), 60 001 €

Le livre sur la place (Nancy), 55 000 €

Foire du livre (Brive), 55 000 €

Les subventions à la réalisation de manifestations littéraires

Les subventions à la réalisation de manifestations littéraires ont pour objet de soutenir les manifestations d'envergure et de qualité, situées sur le territoire français, centrées sur le livre et la lecture, associant des auteurs et des professionnels de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires) et s'adressant à un large public. Elles peuvent prendre des formes variées (salon, fête du livre, festival, etc.).

En 2022, ce dispositif de soutien a fait l'objet d'une évaluation, qui a mobilisé de nombreux professionnels, dont les conseillers pour le livre et la lecture (CLL) des DRAC. Fort des conclusions de cette évaluation, le CNL a élargi le dispositif, pour permettre à des festivals jusqu'à lors non pris en compte de pouvoir être soutenus par l'établissement.

En effet, à côté des manifestations d'envergure nationale, se développent des manifestations souvent de plus petite taille, mais démontrant un intérêt en matière de maillage territorial, de proposition artistique et littéraire ou de travail avec les publics. Ne répondant pas complètement aux critères d'éligibilité des subventions à la réalisation de manifestations littéraires, malgré toutes leurs qualités, ces manifestations n'étaient jusqu'à présent pas aidées par le CNL.

Le conseil d'administration du 15 mars 2022 a donc approuvé la mise en place d'un dispositif expérimental, intitulé « aide tremplin », visant à soutenir chaque année une douzaine de manifestations de moindre envergure, pour une durée de trois ans.

En 2022, ont notamment bénéficié d'une subvention à la réalisation de manifestations littéraires :

Foire du livre de Brive (Nouvelle-Aquitaine). Rendez-vous incontournable de la vie littéraire française, tant auprès des professionnels que du grand public, cette manifestation généraliste accueille chaque année de nombreux auteurs, lauréats des prix littéraires d'automne ou primo-romanciers, qu'il s'attache à mettre en lumière. S'efforçant de proposer au public des formes de médiation nouvelles, le festival offre une programmation foisonnante, notamment en bande dessinée et en littérature jeunesse.

POEMA (Grand Est). Visant à mieux faire connaître les poésies d'aujourd'hui et à en révéler la diversité et la richesse, ce festival itinérant invite des écrivains, des poètes, des éditeurs et des spécialistes à rencontrer le public, dans toute la région Grand Est, à l'occasion de lectures, de performances, de débats, d'ateliers d'écriture, de lectures-concerts ou de résidences.

Rue des livres (Bretagne). Implanté dans un quartier populaire de Rennes, ce festival familial et convivial rayonne sur toute la métropole, avec pour objectif d'éveiller et de réveiller le plaisir de lire. S'adressant à des publics très divers, il accueille de nombreux auteurs et propose des médiations variées : rencontres, tables-rondes, battles dessinées, ateliers d'écriture, des tournois de punchlines...

Semaine de la pop philosophie (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Créé à Marseille en 2009, ce festival de la pensée contemporaine convie des intellectuels de la scène philosophique française et étrangère (philosophes, sociologues, linguistes, musicologues, politologues, écrivains...) à venir débattre sur un thème différent chaque année, constituant ainsi un véritable espace de confrontation et de réflexion collective.

Rencontres de Montmorillon, littérature et territoires (Nouvelle-Aquitaine). Pensée comme un temps de partage et d'échange, cette manifestation s'attache à promouvoir la littérature publiée en Nouvelle-Aquitaine, faisant la part belle aux auteurs et maisons d'édition de la région. Fruit d'une collaboration entre les services culturels municipaux et les acteurs associatifs locaux, elle propose une programmation thématique ambitieuse, autour des questions de territoires et de leurs transformations, dans une ambiance chaleureuse et conviviale, se positionnant ainsi comme un laboratoire des manifestations littéraires en milieu rural. **Manifestation soutenue par le CNL au titre de l'aide tremplin.**

Le soutien aux structures d'accompagnement ou de valorisation du livre

Chaque année, le CNL soutient des structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre. En 2022, l'établissement a ainsi subventionné 60 structures pour un montant total de 3,39 M€, dont 0,6 M€ mobilisés au bénéfice de 19 structures pour des actions spécifiques liées à l'année de « la lecture, grande cause nationale ».

Les subventions aux structures d'accompagnement du secteur du livre

Le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à représenter, accompagner ou promouvoir les professionnels de la chaîne du livre, en particulier les auteurs, les éditeurs, les revues ou les librairies.

En 2022, ont notamment été aidés :

L'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF). Visant à promouvoir la qualité des traductions littéraires, à veiller aux intérêts des traducteurs littéraires et à contribuer au développement d'échanges culturels, l'ATLF participe à de nombreux débats et s'attache à faire connaître le travail de traduction à un large public.

L'Association internationale des libraires francophones (AILF). Ayant pour ambition d'instaurer des relations pérennes entre les acteurs de la chaîne du livre, l'AILF contribue à développer la langue française et les cultures francophones, à travers la mise en réseau des librairies francophones dans le monde.

L'Association pour la promotion de la traduction littéraire (ATLAS). Afin de promouvoir la traduction littéraire et de mettre en valeur le rôle du traducteur, l'ATLAS propose une série d'événements et de formations tout au long de l'année.

L'Association pour le développement de la librairie de création (ADELC). Par son accompagnement global, l'ADELC contribue au maintien et au développement de librairies indépendantes de qualité, ainsi qu'à la professionnalisation de nouveaux libraires, favorisant ainsi la diversité et le renouvellement de la création éditoriale.

Le Syndicat de la librairie française (SLF). Regroupant plus de 700 librairies, le SLF a pour objectifs de représenter et de défendre les intérêts de ses adhérents, et de leur fournir un outil mutualisé d'aide au pilotage. En 2022, le CNL a soutenu le SLF pour l'organisation de la 6^e édition des Rencontres nationales de la librairie à Angers.

La Société des gens de lettres (SGDL). Reconnue d'utilité publique, la SGDL vise à promouvoir le droit d'auteur, à défendre les intérêts des auteurs de livres et à améliorer leur statut. En sus, l'association s'attache à la promotion du patrimoine littéraire, mais aussi à la défense de la langue française et de la liberté de création.

Société françaises des intérêts des auteurs de l'écrit (Sofia). Agréée par le ministère de la Culture, la Sofia est un organisme de gestion et de répartition des droits des auteurs et éditeurs dans le secteur du livre. En 2022, le CNL et la Sofia ont signé une convention de partenariat, pour contribuer à la rémunération forfaitaire des auteurs de bandes dessinées dans les festivals qu'ils soutiennent conjointement.

Les aides aux structures de valorisation du secteur du livre

Chaque année, le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à diffuser et promouvoir le livre et la lecture ou participant à l'éducation artistique et culturelle.

Ont ainsi été aidés en 2021 :

Bibliothèques sans frontières (Ile-de-France). ONG présente dans une trentaine de pays, Bibliothèques sans frontières permet aux personnes vulnérables de s'instruire, de se divertir et de créer du lien pour construire leur avenir. En 2022, le CNL a soutenu l'association dans le cadre de la « lecture, grande cause nationale », pour le déploiement de deux projets : les *IdeasBox* « Lecture pour tous » (médiathèques en kit mobile), sur trois quartiers politiques de la ville (QPV), et « Mon sac de livres », destiné à accueillir les enfants exilés arrivant en France.

La Maison de la poésie/Scène littéraire (Ile-de-France). Lieu d'écoute de la poésie et de la littérature contemporaine, la Maison de la poésie/Scène littéraire porte une attention particulière à la diversité éditoriale, en faisant cohabiter des propositions pointues ou expérimentales avec des formes plus accessibles. Au-delà de sa programmation annuelle, elle organise également le festival Paris en toutes lettres.

Le Centre de promotion du livre jeunesse (CPLJ) (Ile-de-France). Organisateur du Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, le CPLJ déploie également son action tout au long de l'année, à travers l'organisation d'événements littéraires, la formation de professionnels du livre et l'accompagnement des politiques publiques dédiées à la jeunesse. Depuis 2015, le CPLJ est le partenaire de Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse. En 2022, le CNL a également soutenu le Centre au titre de la « lecture, grande cause nationale », pour Looping, un robot humanoïde, compagnon de lecture des enfants et jeunes atteints de troubles du spectre autistique.

Le Centre international de poésie de Marseille (CIPM) (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Depuis 1990, afin de promouvoir la poésie contemporaine sous toutes ses formes et dans ses relations aux autres arts ou disciplines, le CIPM développe une programmation riche et variée de lectures, débats, performances ou expositions, permettant aux poètes de présenter eux-mêmes leurs créations au public.

Le Printemps des poètes (Ile-de-France). Proposant tout au long de l'année un centre de ressources sur la poésie, des actions de formation et une information spécifique à destination des enseignants sur les actions à conduire en milieu scolaire, l'association organise également chaque année la manifestation nationale éponyme.

Les petits champions de la lecture (Ile-de-France). Visant à promouvoir la lecture sur un mode ludique, en faisant appel à la spontanéité, au plaisir de lire et au partage, le concours des Petits champions de la lecture invite tous les enfants scolarisés en classe de CM2 à lire en public, pendant trois minutes, un extrait d'un roman jeunesse de leur choix. Chaque année, la finale nationale se déroule sur la scène de la Comédie-Française, en présence des auteurs des livres sélectionnés. En 2022 le CNL a également soutenu les Petits champions au titre de la « lecture, grande cause nationale », pour l'organisation de 7 finales régionales au format physique.



La politique territoriale du Centre national du livre

Depuis 2014, le CNL a développé une politique territoriale ambitieuse, qui vise à maintenir une offre de livres diversifiée sur l'ensemble du territoire. Au moyen de conventions de partenariat avec les régions et les DRAC, le CNL a ainsi souhaité mobiliser des ressources nouvelles pour une politique publique du livre, complémentaire à son action nationale et aux interventions des services déconcentrés du ministère de la Culture, en s'efforçant de simplifier l'accès aux aides pour les porteurs de projet.

Ces conventions ont pour objectif, d'une part, d'inciter les régions à augmenter leur contribution en faveur du livre et de la lecture, d'autre part, de soutenir les librairies jouant un rôle significatif de diffusion du livre sur leur zone de chalandise, mais inéligibles aux dispositifs nationaux du CNL, principalement du fait de leur chiffre d'affaires ou de leur assortiment. Elles ont également pour enjeu d'améliorer la lisibilité de l'action publique et, ainsi, d'optimiser l'effet de levier de la politique partenariale Etat-région au profit du commerce indépendant de librairie et de la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire.

En 2022, suite à l'approbation d'un nouveau cadre de conventionnement territorial par le conseil d'administration fin 2021, le CNL a entamé une phase de négociation pour l'élaboration de nouvelles conventions avec les régions et les DRAC.

A l'issue de cette phase de négociation, des conventions-cadres triennales et tripartites, pour la période 2022-2024, accompagnées de leur convention d'application opérationnelle et financière pour l'année 2022, ainsi que des conventions annuelles transitoires ont pu être signées avec les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne (bipartite CNL-Région), Centre-Val de Loire, Grand Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et La Réunion. Conformément au nouveau cadre de contractualisation, chacune de ces conventions territoriales intègre un diagnostic territorial, mais aussi un volet « élargissement du lectorat », favorisant les rencontres d'auteurs.

Par ailleurs, dans les Hauts-de-France, qui n'étaient plus couverts par la politique territoriale du CNL depuis 2016, un nouveau partenariat a pu être engagé avec la région, la DRAC et l'Agence régionale livre et lecture.

In fine, pour l'année 2022, le soutien du CNL en faveur de l'action territoriale est ainsi porté à 1,01 M€, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2021.

Les librairies indépendantes, en tant que points de vente individuels, mobilisent 82 % du total des aides du CNL versées dans le cadre de ces conventions ; les expérimentations de soutien à la vie littéraire 12 % (soutien aux auteurs en Auvergne-Rhône-Alpes, soutien aux résidences d'auteurs en Bretagne, Normandie et en Centre-Val de Loire, soutien aux projets de compagnonnage pour la jeunesse en Nouvelle-Aquitaine, soutien aux projets de compagnonnage en librairie en Occitanie) et la réalisation de diagnostics 6 %.



L'action internationale du Centre national du livre

Depuis de nombreuses années, le CNL accompagne la présence du livre français à l'étranger par différents dispositifs d'aide portant sur l'ensemble de la chaîne du livre : aides à la présence des auteurs étrangers en France, aides à la traduction du français vers les langues étrangères, aides à la traduction des langues étrangères vers le français, soutien aux traducteurs, soutien au réseau des librairies françaises à l'étranger et à l'export (cf. précédemment). Au-delà de ces dispositifs courants, le CNL développe aussi les échanges professionnels et économiques, apporte son expertise et renforce le transfert d'ingénierie culturelle.

En 2022, notamment pour faire suite aux recommandations formulées par les Etats généraux du livre en langue française, qui se sont tenus à Tunis en septembre 2021, le CNL a mis en place une politique plus ambitieuse de soutien des acteurs du livre en langue française dans le monde.

Le déploiement de cette nouvelle politique a d'abord consisté à renforcer les dispositifs existants. Le dispositif de soutien aux librairies francophones à l'étranger a ainsi été rénové, afin d'alléger les procédures administratives et de favoriser les investissements, tout en définissant des critères d'examen objectifs et équitables. De son côté, le dispositif de résidence aux auteurs en France a été plus largement ouvert aux auteurs issus des pays francophones du Maghreb, d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et de l'océan Indien.

Puis, face au conflit entre l'Ukraine et la Russie, le CNL a mis en place des mesures exceptionnelles, afin de relever le plafond d'aide, à 70 % du montant total du projet, pour les traductions du français vers l'ukrainien et de l'ukrainien vers le français, mais aussi d'accueillir des auteurs ukrainiens en résidence sur le territoire français. Afin de faciliter le dialogue et encourager les projets bilatéraux, le CNL a également organisé, en octobre 2022, un temps de rencontre entre professionnels du livre ukrainiens et français.

Par ailleurs, les réflexions sur le soutien à la diffusion du livre à l'étranger ont aussi porté sur les cessions de droits du français au français et sur les coéditions entre éditeurs français et francophones. Pour approfondir ces questions, le CNL a organisé une table ronde, en décembre 2022, où professionnels du livre français et francophones ont pu échanger sur les pratiques existantes et les perspectives de développement.

Enfin, le CNL poursuit son travail avec les institutions œuvrant dans le champ du livre en français à l'étranger, notamment en approfondissant son partenariat avec le Bureau international de l'édition française (BIEF). Le BIEF a ainsi accueilli le CNL sur son stand à la foire du livre de Francfort, tandis que le CNL a ouvert les portes de l'Hôtel d'Avejan au BIEF, pour l'organisation de plusieurs rencontres professionnelles.



MOYENS ET FONCTIONNEMENT

Les moyens et la gestion financière du Centre national du livre

Les grandes masses budgétaires

Pour l'année 2022, le budget du CNL inclut, d'une part des mesures provisoires (mise en œuvre et déploiement de la « lecture, grande cause nationale » ; poursuite du soutien exceptionnel à la filière du livre), d'autre part des mesures nouvelles et pérennes (conventionnement territorial selon un nouveau cadre ; rémunération des dédicaces d'auteurs de bande dessinée dans les festivals soutenus conjointement par le CNL et la Sofia ; mise en place d'une nouvelle offre de rencontres et de résidences d'auteurs en milieu scolaire ou extra-scolaire ; renforcement des manifestations nationales portées par le CNL...), ainsi que le transfert à l'établissement de l'organisation des Nuits de la lecture. Ce budget inclut également le transfert de la gestion et de la paie des personnels titulaires du ministère de la Culture vers le CNL. Au 31 décembre 2022, le solde budgétaire montre ainsi un déficit de 4,6 M€, correspondant principalement à la prise en charge de ces mesures provisoires et au financement de dépenses d'investissements. Le niveau final du fonds de roulement s'établit à 26 M€ et la trésorerie à 26,7 M€.

Dépenses en M€	2020		2021		2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	3,48	3,48	3,61	3,61	4,79	4,79
Fonctionnement	1,49	1,76	3,45	2,42	3,61	4,03
Interventions	39,74	38,62	33,33	32,23	25,97	25,84
Investissements	0,07	0,07	0,07	0,07	0,25	0,20
Total dépenses	44,78	43,93	40,46	38,33	34,62	34,86
Recettes en M€	2020		2021		2022	
Subvention pour charges de service public	53,56		23,95		26,72	
Autres financements de l'Etat	0,03		-			
Fiscalité affectée	-		-			
Autres financements publics	0,26		0,01		0,01	
Recettes propres	1,46		0,11		0,29	
Recettes globalisées	55,31		24,07		27,02	
Financements de l'Etat fléchés	0,07		12,23		3,19	
Autres financements publics fléchés	-		-			
Recettes propres fléchées	0,02		0,06		0,08	
Recettes fléchées	0,09		12,29		3,27	
Total recettes	55,40		36,36		30,29	
Solde budgétaire	11,47		-1,97		-4,57	

AE = autorisations d'engagement / CP = crédits de paiement

n.b. : les recettes fléchées concernent le soutien exceptionnel à la filière du livre

Source : liasse d'exécution budgétaire 2022

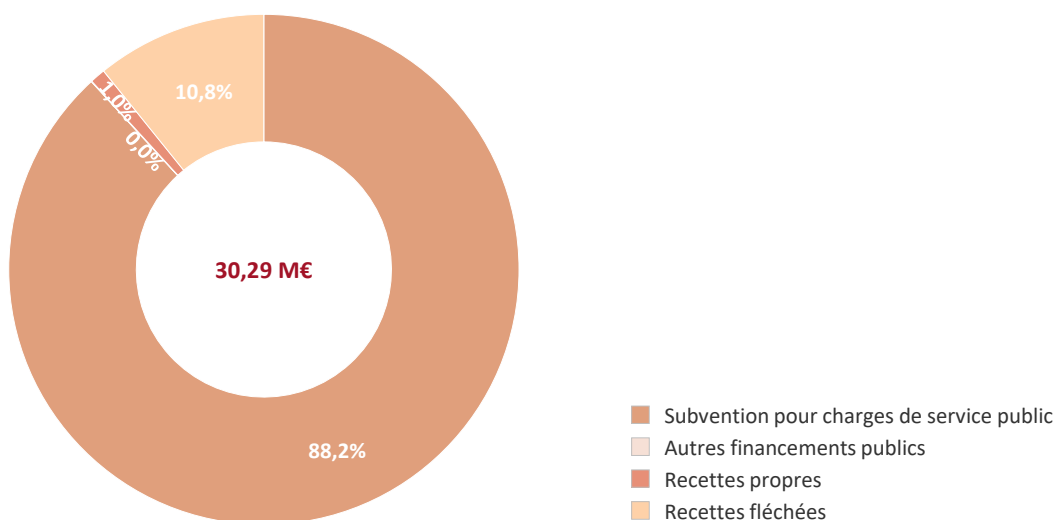
Les recettes

En 2022, les recettes budgétaires totales du CNL s'élèvent à **30,3 M€**, dont la quasi-totalité (99 %, dont 88 % en subvention pour charges de service public et 11 % en subventions fléchées) provient de subventions du ministère de la Culture.

Dans une année encore fortement marquée par les conséquences économiques de la crise sanitaire, le CNL a continué d'accompagner la filière du livre au-delà de ses dispositifs courants, en prolongeant son soutien exceptionnel, financé sur 2022 par des subventions fléchées à hauteur de 3,19 M€.

Par ailleurs, en 2022, les recettes budgétaires intègrent une subvention de 0,4 M€ pour l'organisation des Nuits de la lecture, désormais déléguée au CNL par le ministère de la Culture ; une subvention liée au transfert de 16 emplois de fonctionnaires pour un montant de près d'1 M€ ; et le financement de mesures nouvelles à hauteur d'1,7 M€ (hors gel). La subvention d'investissement est, quant à elle, similaire à 2021.

Enfin, les recettes propres (privatisations, legs Cioran, échanges de marchandises...) restent stables par rapport à 2021.



Les dépenses

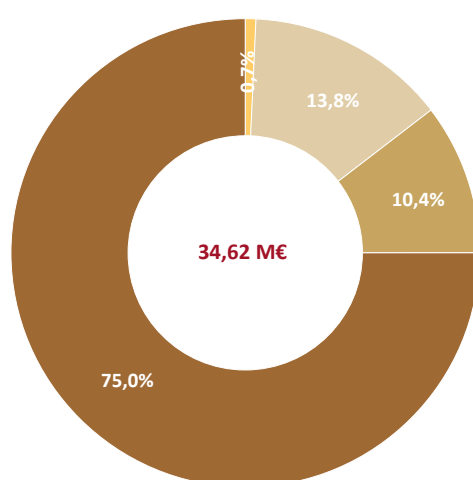
En matière de personnel, les dépenses sont en forte hausse par rapport à 2021, passant de 3,6 M€ à 4,8 M€, du fait du transfert de 16 emplois de fonctionnaires sur le budget du CNL, en gestion et en paie. Cette hausse intègre également le renfort de vacataires, pour l’instruction des dossiers relatifs au soutien exceptionnel à la filière du livre, et l’évolution naturelle des rémunérations (cf. glissement vieillesse-technicité, GVT).

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement s’établissent à 3,6 M€ en autorisations d’engagement (AE) et à 4 M€ en crédits de paiement (CP). La hausse de la consommation des crédits en 2022, de même que l’écart entre AE et CP, s’explique par la reprise de nombreuses activités, freinées en 2021 par la crise sanitaire, mais aussi par le financement de la campagne de communication #jeliscommejeveux et des actions déployées pour la « lecture, grande cause nationale », notamment les rencontres d’auteurs (en partenariat avec le ministère de l’Education nationale et le Pass culture), dont les masterclasses pour lesquelles le CNL a opéré une dépense liée au paiement des droits d’auteurs.

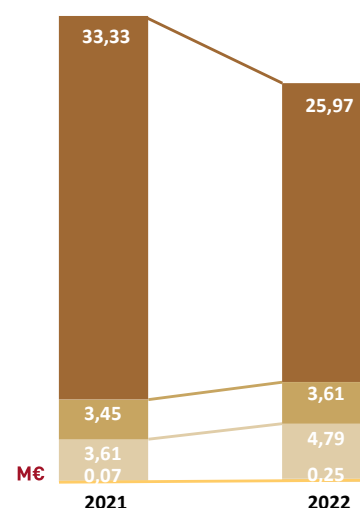
En termes d’investissements, les dépenses s’élèvent à 0,25 M€ en AE et 0,20 M€ en CP. Outre l’achat courant de matériels informatiques, de mobiliers et la réalisation de travaux d’entretien, le CNL a entièrement rénové son réseau de câblage informatique, qui était vétuste. Grâce à cette rénovation, des systèmes de visioconférence performants ont pu être installés dans les deux salles de réunion. Des travaux de rénovation pour réduire la consommation d’énergie ont également été engagés sur le réseau de chauffage.

Enfin, grâce au soutien du ministère de la Culture et à la mobilisation des équipes du CNL, les dépenses d’intervention se sont maintenues à un niveau élevé pour la troisième année consécutive, s’établissant à 26 M€ en AE et 25,8 M€ en CP, afin d’accompagner les professionnels du livre *via* les dispositifs courants ou par les mesures provisoires, pour les aider à faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire.

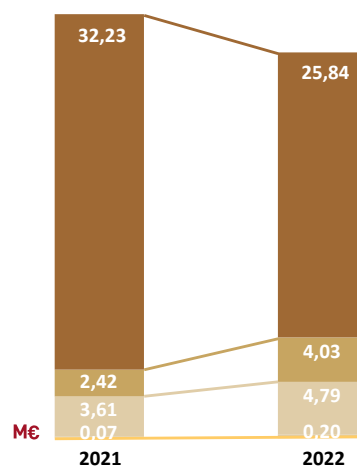
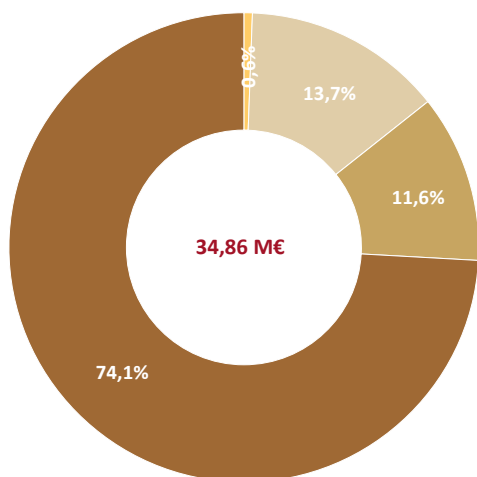
Au total, en 2022, les dépenses du CNL s’élèvent à 34,6 M€ en autorisations d’engagement et 34,9 M€ en crédits de paiements.



- Personnel
- Fonctionnement
- Interventions
- Investissements



Dépenses en autorisations d’engagement (AE)



- Personnel
- Fonctionnement
- Interventions
- Investissements

Dépenses en crédits de paiement (CP)

L'activité financière

Les actes financiers sont en constante augmentation depuis 4 ans. Outre les actes liés aux dépenses exceptionnelles de soutien à la filière du livre, la progression concerne aussi les actes relatifs aux dépenses de fonctionnement (+ 100 %), aux dépenses d'investissement (+ 37 %) et aux dépenses de personnel (+ 25 %). Le nombre de titres de recettes a également augmenté (+ 22 %).

	2021	2022	Evolution nbre	Evolution %
Demande de paiement	6 009	6 515	506	+ 8 %
<i>dont interventions</i>	4 837	4 099	-738	- 15 %
Titres de recettes	371	453	82	+ 22 %
Engagements juridiques liés aux prêts	51	68	17	+ 33 %

Le fonctionnement du Centre national du livre

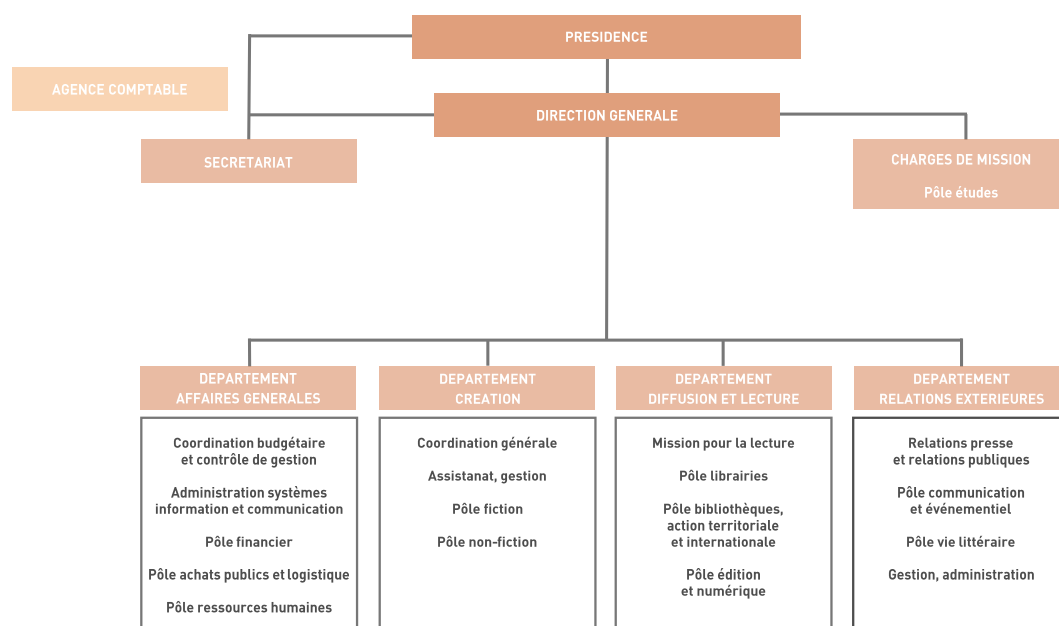
L'organisation du Centre national du livre

Etablissement public administratif sous tutelle du ministère de la Culture, le CNL est dirigé par une présidente de plein exercice, Régine Hatchondo, nommée par le Président de la République le 18 novembre 2020.

La présidente du CNL préside le conseil d'administration où siègent deux membres du Parlement, huit représentants de l'Etat (ministères de la Culture ; de l'Economie, des Finances et de la Relance ; de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports), neuf représentants des professions et activités littéraires (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, professionnels des bibliothèques), deux personnalités qualifiées et un représentant du personnel.

Ce conseil d'administration a notamment pour missions de déterminer les objectifs de l'établissement et de fixer les compétences et les modalités de fonctionnement des commissions, qui rassemblent près de 300 spécialistes (écrivains, universitaires, journalistes, chercheurs, traducteurs, critiques, éditeurs, libraires, bibliothécaires, animateurs de la vie littéraire...). Ces spécialistes étudient et émettent un avis sur les demandes d'aide soumises à la décision de la présidente.

La présidente du CNL est également ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement qu'elle dirige. Elle est assistée d'un directeur général, Pascal Perrault, nommé par arrêté de la ministre de la Culture le 22 janvier 2021. L'établissement est, par ailleurs, organisé en quatre départements (affaires générales, création, diffusion et lecture, relations extérieures), auxquels s'ajoutent un pôle de secrétariat et un pôle de chargés de mission sur les questions transversales (études et évaluations). En 2022, après consultation des instances représentatives du personnel, et afin de mieux coordonner les priorités de l'établissement, le pôle numérique a été intégré au département de la diffusion et de la lecture. Par ailleurs, le pôle financier, achats publics et logistique du département des affaires générales a été réorganisé, afin de mieux identifier et simplifier la fonction financière au sein de l'établissement.



Organigramme au 31 décembre 2022

Les ressources humaines

Tout au long de l'année 2022, le dialogue social s'est poursuivi au CNL, avec la tenue d'instances représentatives du personnel. Ainsi, le comité technique (CT) s'est réuni deux fois (les 10 octobre et 12 mai 2022) ; le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) s'est également tenu deux fois (les 17 mai et 19 juillet 2022) ; une réunion commune CT/CHSCT a été organisée (le 29 mars 2022) ; et la commission consultative paritaire (CCP) s'est réunie une fois (le 30 juin 2022). Ces échanges avec les représentants du personnel ont notamment permis d'aboutir, le 29 mars 2022, à un accord sur le télétravail au CNL.

Fin 2022, au même titre que toute la fonction publique, le CNL a organisé les élections des représentants du personnel au comité social d'administration ministériel (CSA ministériel), aux commissions administratives paritaires (CAP), mais aussi au CSA et à la CCP propres au CNL. Organisées du 1^{er} au 8 décembre 2022, ces élections professionnelles se sont tenues, pour la première fois, par voie électronique.

Par ailleurs, le CNL a mis en place une charte des valeurs, approuvée par le conseil d'administration du 10 mai 2022. Outre la conditionnalité de ses aides à cette charte pour les demandeurs, l'établissement a développé une série de formations obligatoires pour ses agents sur les trois volets qu'elle couvre : la lutte contre les violences et les harcèlements sexuels et sexistes ; la lutte contre les discriminations ; la transition écologique. Afin de recréer du lien et développer une culture commune, le CNL a également organisé d'autres formations en interne.

Enfin, depuis 2022, les agents ont désormais accès à leurs bulletins de salaire sous forme dématérialisée et bénéficient d'un nouvel espace de restauration collective, plus proche de l'hôtel d'Avejan que précédemment.

Les effectifs

Le CNL dispose d'un plafond d'emplois de 63 équivalents temps plein travaillés (ETPT), auxquels s'ajoutent 2 ETPT notifiés en gestion 2022, portant ainsi le plafond d'emploi de l'établissement à 65 ETPT et 2 ETPT sur le budget du ministère de la Culture. Au 31 décembre 2022, l'établissement comptait, en personnes physiques, 65 personnes dont 20 titulaires et 45 contractuels.

Parmi ces agents, 51 étaient des femmes et 14 des hommes. Sur les 51 femmes, 26 relevaient des catégories A ou A+, ou des groupes 3 ou 4 (soit 50 % des femmes), 23 relevaient de la catégorie B ou du groupe 2 (soit 45,1 %) et 2 relevaient de la catégorie C ou du groupe 1 (soit 3,9 %). Sur 14 hommes, 7 relevaient des catégories A ou A+, ou des groupes 3 ou 4 (soit 50 % des hommes), 4 relevaient de la catégorie B ou du groupe 2 (soit 28,6 %), et 3 agents relevaient de la catégorie C ou du groupe 1 (soit 21,4 %).

L'âge moyen des agents du CNL est de 47 ans et 7 mois ; le plus jeune étant âgé de 24 ans et 3 mois ; le plus âgé de 64 ans et 4 mois. Pour les femmes, l'âge moyen s'établit à 46 ans et 10 mois, tandis que celui des hommes est de 50 ans et 6 mois.

En 2022, 12 agents permanents ont été recrutés (1 fonctionnaire détaché, 10 contrats à durée déterminée de 3 ans et un contrat à durée déterminée d'un an), soit 18 % de l'effectif total. Par ailleurs, le CNL a recruté 6 agents en vacation et accueilli 9 stagiaires et 1 apprenti.

L'année 2022 a également été marquée par le transfert au CNL de la gestion et de la paie des fonctionnaires du titre 2 (T2) et par la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN), à compter du 1^{er} janvier. Ces évolutions ont fortement impacté la charge de travail du pôle ressources humaines et nécessité l'acquisition ou le renforcement de nouvelles compétences.

Enfin, le CNL a eu recours à des agents occasionnels, afin d'absorber la charge de travail générée par la poursuite de son soutien exceptionnel à la filière du livre (660 demandes d'aides examinées au total), par l'organisation des Nuits de la lecture (transférée au CNL à compter de 2022) et par la mise en place d'une nouvelle offre de rencontres d'auteurs, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et le Pass culture, dont 600 masterclasses d'auteurs, pour lesquels l'établissement est prestataire de paie.

Consommation du plafond d'emploi

En 2022, la consommation d'équivalents temps pleins travaillés (ETPT) s'élève à 63,39 pour les agents rémunérés par le CNL (sur un plafond relevé pour 2022 à 65 ETPT) et à 2 ETPT pour les agents pris en charge par le ministère de la Culture (sur un plafond de 2 ETPT). Au 31 décembre, tous les postes permanents étaient ainsi pourvus.

Le bâtiment et la logistique

En 2022, le CNL a mené diverses actions en faveur de la transition écologique, dont un audit énergétique, afin de proposer des solutions pour réduire la consommation d'énergie. A ce titre, des opérations importantes, notamment sur le système de chauffage, ont permis une distribution optimale de la chaleur et une régulation à 19°.

Le bâtiment a fait l'objet de quelques travaux d'aménagement, avec la création de deux bureaux fermés au département des relations extérieures, ainsi que de menus travaux de peinture, d'électricité et de réfection de parquet. En 2022, le CNL a également accueilli *Le seul état de mes pensées*, une œuvre de l'artiste Jean-Michel Alberola, déposée par le Centre national des arts plastiques (CNAP), pour une durée de cinq ans, sur l'un des murs de la salle Cahiers du sud, en rez-de-chaussée de l'hôtel d'Avejan.

Par ailleurs, l'activité événementielle du CNL a sensiblement augmenté, autant *in situ* qu'hors les murs. Plus de quarante événements ont ainsi été organisés par les départements de la création, de la diffusion et de la lecture, ou des relations extérieures. Les agents se sont également plus déplacés (avec plus de 200 déplacements en 2022, contre 90 en 2021), pour participer à des festivals, à des événements littéraires organisés dans le cadre de la « lecture, grande cause nationale », ou à des manifestations nationales portées par le CNL.

Enfin, conformément aux règles de la commande publique pour pourvoir à certains achats, le CNL a conclu sept marchés publics en 2022 : un appel d'offres ouvert, cinq marchés en procédure adaptée et un marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat de chèques lire.

Les systèmes d'informations et l'informatique

Après plus d'un an de vacance de poste, le responsable des systèmes d'information et de communication a pris ses fonctions en septembre 2022 et a, notamment, mis en place un nouveau système de téléphonie (3CX), déployé en urgence suite à l'arrêt de celui utilisé précédemment (Starleaf).

Parallèlement, afin d'améliorer son réseau informatique, le CNL a procédé au changement total du câblage informatique du bâtiment, ainsi qu'au remplacement de deux baies informatiques. Ces travaux ont notamment permis d'installer des systèmes de visioconférence dans les deux salles de réunion et de pouvoir ainsi tenir des échanges sous différents formats (présentiel, distanciel ou mixte). Un chantier d'amélioration du Wifi a également été lancé en 2022 et se poursuivra en 2023.

Enfin, dans le cadre du chantier de simplification de ses dispositifs et de ses procédures, le CNL a identifié les modifications à répercuter au sein de son logiciel de gestion des aides. L'intégration de ces évolutions se poursuivra en 2023.

ANNEXES



Répartition détaillée des aides attribuées par le CNL, de 2020 à 2022 (dispositifs courants)

	Nombre d'aides			Montants alloués			Evolution nombre d'aides			Evolution montants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Total général	2 409	2 507	2 869	18 514 100 €	19 061 575 €	22 136 088 €	4,1%	14,4%	19,1%	3,0%	16,1%	19,6%
Auteurs et traducteurs	461	391	627	3 916 500 €	3 489 000 €	4 191 000 €	-15,2%	60,4%	36,0%	-10,9%	20,1%	7,0%
Bourses auteurs (écriture, résidences)	397	335	562	3 543 000 €	3 132 000 €	3 804 000 €	-15,6%	67,8%	41,6%	-11,6%	21,5%	7,4%
Bourses traducteurs (traduction, séjour)	56	49	59	278 000 €	271 000 €	310 000 €	-12,5%	20,4%	5,4%	-2,5%	14,4%	11,5%
Allocations annuelles auteurs	7	6	5	77 500 €	68 000 €	59 000 €	-14,3%	-16,7%	-28,6%	-12,3%	-13,2%	-23,9%
Bourse Clorian	1	1	1	18 000 €	18 000 €	18 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Editeurs hors revues	1027	1064	1098	4 947 039 €	4 848 876 €	5 417 076 €	3,6%	3,2%	6,9%	-2,0%	11,7%	9,5%
Publication	487	504	482	2 102 528 €	2 362 346 €	2 245 219 €	3,5%	-4,4%	-1,0%	12,4%	-5,0%	6,8%
Traduction (intraduction)	305	273	271	1 269 401 €	1 163 124 €	1 081 895 €	-10,5%	-0,7%	-11,1%	-8,4%	-7,0%	-14,8%
Traduction (extraduction)	205	241	244	562 148 €	635 737 €	612 679 €	17,6%	1,2%	19,0%	13,1%	-3,6%	9,0%
Développement numérique (publication livres numériques, services numériques, livres audio)	1	15	37	784 000 €	393 531 €	933 934 €	1400,0%	146,7%	3600,0%	-49,8%	137,3%	19,1%
Développement des maisons d'édition	27	30	58	192 963 €	194 138 €	328 350 €	11,1%	93,3%	114,8%	0,6%	69,1%	70,2%
Prêts économiques éditeurs	2	1	6	36 000 €	100 000 €	215 000 €	-50,0%	500,0%	200,0%	177,8%	115,0%	497,2%
Revue	228	225	190	884 221 €	879 314 €	739 731 €	-1,3%	-15,6%	-16,7%	-0,6%	-15,9%	-16,3%
Fonctionnement	225	224	188	876 451 €	875 786 €	734 706 €	-0,4%	-16,1%	-16,4%	-0,1%	-16,1%	-16,2%
Numerisation	3	1	2	7 770 €	3 528 €	5 025 €	-66,7%	100,0%	-33,3%	-54,6%	42,4%	-35,3%
Librairies	374	379	466	3 762 720 €	4 534 655 €	4 935 128 €	1,3%	23,0%	24,6%	20,5%	8,8%	31,2%
Subventions économiques aux librairies	37	64	67	579 000 €	1 060 000 €	906 000 €	73,0%	4,7%	81,1%	83,1%	-14,5%	56,5%
Prêts économiques librairies	32	48	62	959 000 €	1 397 000 €	1 531 000 €	50,0%	29,2%	93,8%	45,7%	9,6%	59,6%
Valorisation des fonds	209	210	231	1 063 000 €	974 500 €	1 084 500 €	0,5%	10,0%	10,5%	-8,3%	11,3%	2,0%
Librairies francophones à l'étranger	86	47	95	386 720 €	238 155 €	401 628 €	-45,3%	102,1%	10,5%	-38,4%	68,6%	3,9%
Action territoriale (Conventions territoriales)	10	10	11	775 000 €	865 000 €	1 012 000 €	0,0%	10,0%	10,0%	11,6%	17,0%	30,6%
Bibliothèques	55	134	77	437 605 €	769 696 €	477 164 €	143,6%	-42,5%	40,0%	75,9%	-38,0%	9,0%
Diffusion auprès des publics jeunesse	10	19	21	98 438 €	109 306 €	111 922 €	90,0%	10,5%	110,0%	11,0%	2,4%	13,7%
Diffusion auprès des publics empêchés	45	115	56	339 167 €	660 390 €	365 242 €	155,6%	-51,3%	24,4%	94,7%	-44,7%	7,7%
Manifestations littéraires	224	288	347	2 526 366 €	2 691 579 €	2 980 890 €	28,6%	20,5%	54,9%	6,5%	10,7%	18,0%
Manifestations littéraires	97	94	112	2 204 696 €	2 281 526 €	2 458 583 €	-3,1%	19,1%	15,5%	3,5%	7,8%	11,5%
Fête du livre pour la jeunesse	107	172	213	265 800 €	350 053 €	458 930 €	60,7%	23,8%	99,1%	31,7%	31,1%	72,7%
Printemps des poètes	20	22	22	55 870 €	60 000 €	63 377 €	10,0%	0,0%	10,0%	7,4%	5,6%	13,4%
Structures¹	40	26	64	2 039 650 €	1 848 454 €	3 395 099 €	-35,0%	146,2%	60,0%	-9,4%	83,7%	66,5%
Subventions aux structures	40	26	64	2 039 650 €	1 848 454 €	3 395 099 €	-35,0%	146,2%	60,0%	-9,4%	83,7%	66,5%

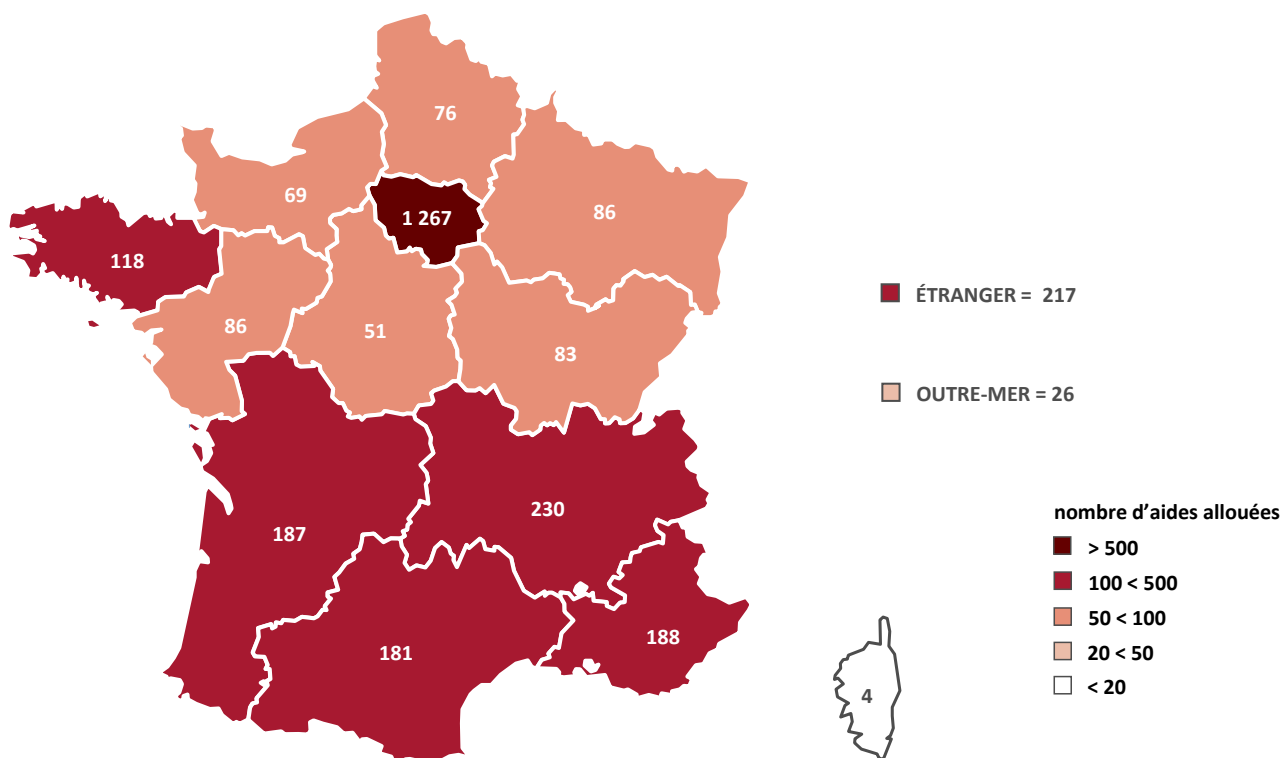
1. dont 390 000 € engagés en 2022 au titre de l'année 2023 et 614 158 € au titre de la « lecture, grande cause nationale ».

Répartition géographique des aides attribuées par le CNL en 2022

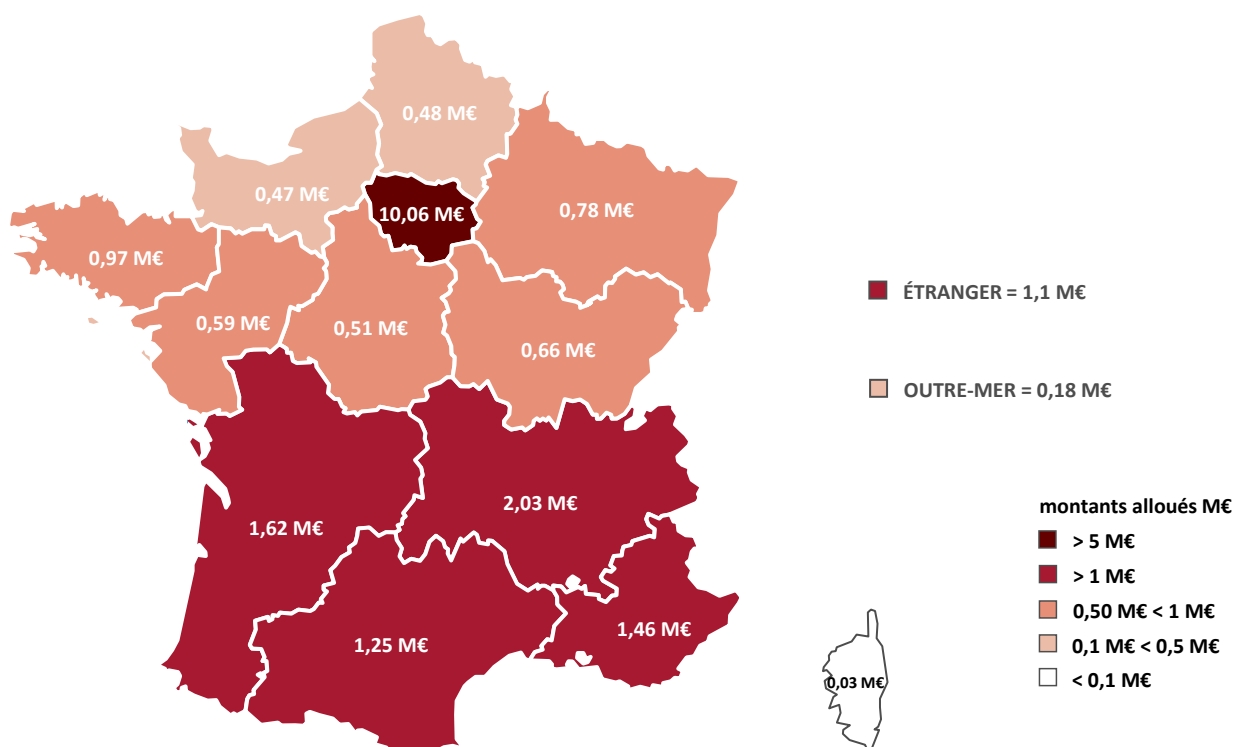
(dispositifs courants)

	Auteurs		Editeurs		Revues		Libraires		Bibliothèques		Manif. littéraires		Structures		TOTAL		% du total	
	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants
PARIS	149	1 301 000 €	615	3 143 528 €	118	436 912 €	47	384 000 €	2	23 750 €	25	206 394 €	39	2 470 957 €	995	7 966 540 €	34,7%	36,0%
ILE-DE-FRANCE HORS PARIS	85	563 000 €	80	517 679 €	16	58 786 €	45	483 500 €	13	123 417 €	29	101 027 €	4	250 307 €	272	2 097 717 €	9,5%	9,5%
TOTAL IDF	234	1 864 000 €	695	3 661 207 €	134	495 698 €	92	867 500 €	15	147 167 €	54	307 421 €	43	2 721 264 €	1 267	10 064 257 €	44,2%	45,5%
ETRANGER	71	449 000 €	47	181 629 €	3	10 829 €	95	401 628 €	0	0 €	0	0 €	1	12 000 €	217	1 055 086 €	7,6%	4,8%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	69	450 000 €	55	304 357 €	7	38 446 €	54	628 500 €	5	11 091 €	38	434 772 €	2	167 500 €	230	2 034 666 €	8,0%	9,2%
NOUVELLE-AQUITAINE	32	194 000 €	63	305 167 €	9	44 833 €	28	401 000 €	7	24 782 €	46	533 129 €	2	114 150 €	187	1 617 061 €	6,5%	7,3%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	38	221 000 €	74	347 449 €	2	5 215 €	32	308 000 €	5	75 410 €	33	262 414 €	4	245 000 €	188	1 464 488 €	6,6%	6,6%
OCCITANIE	48	301 000 €	42	118 512 €	19	98 662 €	24	352 500 €	7	40 788 €	40	332 317 €	1	2 500 €	181	1 246 279 €	6,3%	5,6%
BRETAGNE	35	156 000 €	17	71 781 €	2	4 342 €	32	519 000 €	11	26 538 €	19	193 839 €	2	3 290 €	118	974 790 €	4,1%	4,4%
GRAND EST	23	166 000 €	19	114 222 €	1	3 757 €	16	209 500 €	3	21 162 €	22	252 484 €	2	12 080 €	86	779 205 €	3,0%	3,5%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	20	103 000 €	21	84 815 €	1	1 844 €	23	364 000 €	3	8 876 €	15	92 844 €	0	0 €	83	655 379 €	2,9%	3,0%
PAIS DE LA LOIRE	20	108 000 €	23	76 599 €	3	10 250 €	17	185 500 €	6	16 530 €	13	119 600 €	4	71 390 €	86	587 869 €	3,0%	2,7%
CENTRE-VAL DE LOIRE	14	62 000 €	8	38 413 €	2	3 468 €	16	287 500 €	3	6 326 €	8	107 443 €	0	0 €	51	505 150 €	1,8%	2,3%
HAUTS-DE-FRANCE	9	53 000 €	11	44 377 €	4	13 363 €	16	146 000 €	5	51 282 €	30	160 363 €	1	10 000 €	76	478 385 €	2,6%	2,2%
NORMANDIE	9	33 000 €	18	59 018 €	2	5 525 €	15	186 000 €	6	30 186 €	17	117 719 €	2	35 925 €	69	467 373 €	2,4%	2,1%
LA REUNION	2	10 000 €	3	2 652 €			3	62 000 €	1	17 026 €	3	10 528 €			12	102 206 €	0,4%	0,5%
CORSE					1	3 500 €					3	24 007 €			4	27 507 €	0,1%	0,1%
GUYANE	1	5 000 €					2	12 000 €			1	9 000 €			4	26 000 €	0,1%	0,1%
POLYNESIE FRANCAISE	2	16 000 €									1	10 000 €			3	26 000 €	0,1%	0,1%
GUADELOUPE			2	6 878 €							2	3 006 €			4	9 884 €	0,1%	0,0%
MAYOTTE											1	8 003 €			1	8 003 €	0,0%	0,0%
MARTINIQUE							1	4 500 €			1	2 001 €			2	6 501 €	0,1%	0,0%
TOTAL	627	4 191 000 €	1 098	5 417 078 €	190	739 731 €	466	4 935 128 €	77	477 164 €	347	2 980 899 €	64	3 395 098 €	2 869	22 136 088 €	100,0%	100,0%
REGIONS HORS IDF & ETR.	322	1 878 000 €	356	1 574 240 €	53	233 204 €	279	3 666 000 €	62	329 997 €	293	2 673 463 €	20	661 835 €	1 385	11 016 745 €	48,3%	49,8%
OUTRE-MER	5	31 000 €	5	9 530 €	0	0 €	6	78 500 €	1	17 026 €	9	42 538 €	0	0 €	26	178 594 €	0,9%	0,8%

Cartographie des aides attribuées par le CNL, en volume (dispositifs courants)



Cartographie des aides attribuées, en valeur (dispositifs courants)



Répartition thématique des aides attribuées par le CNL en 2022

(dispositifs courants)

Jeunesse	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	147	795 000 €
Editeurs	87	597 029 €
Revue	6	84 586 €
Librairies	23	235 462 €
Bibliothèques	42	176 585 €
Organisateurs de manifestations littéraires	220	520 929 €
Structures	13	601 100 €
Total Jeunesse	538	3 010 691 €

Roman	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	232	1 534 000 €
Editeurs	123	434 871 €
Revue	14	78 958 €
Bibliothèques	23	99 066 €
Organisateurs de manifestations littéraires	29	788 999 €
Total Roman	421	2 935 893 €

Bandes dessinée	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	95	766 000 €
Editeurs	80	552 362 €
Revue	5	38 404 €
Librairies	27	284 500 €
Bibliothèques	6	109 049 €
Organisateurs de manifestations littéraires	11	372 999 €
Structures	2	240 000 €
Total Bande dessinée	226	2 363 315 €

Histoire, SHS	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	20	113 000 €
Editeurs	220	1 131 999 €
Revue	50	130 333 €
Librairies	1	3 500 €
Bibliothèques	2	27 909 €
Organisateurs de manifestations littéraires	5	164 000 €
Structures	1	15 000 €
Total Histoire, SHS	299	1 585 741 €

Littératures étrangères	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	23	166 000 €
Editeurs	216	858 514 €
Revue	5	11 877 €
Organisateurs de manifestations littéraires	11	150 000 €
Structures	4	239 980 €
Total Littératures étrangères	259	1 426 371 €

Poésie	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	47	319 000 €
Editeurs	74	172 076 €
Revue	4	10 275 €
Librairies	2	30 000 €
Organisateurs de manifestations littéraires	30	205 376 €
Structures*	4	472 000 €
Total Poésie	161	1 208 727 €

* hors subventions allouées à certaines structures en 2022 au titre de l'année 2023.

Arts	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	5	56 000 €
Editeurs	70	529 464 €
Revue	25	119 640 €
Librairies	3	11 000 €
Organisateurs de manifestations littéraires	2	14 000 €
Total Arts	105	730 104 €

Philosophie	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	7	70 000 €
Editeurs	72	289 096 €
Revue	44	148 729 €
Organisateurs de manifestations littéraires	3	55 000 €
Total Philosophie	126	562 825 €

Littérature classique	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	12	54 000 €
Editeurs	47	232 998 €
Revue	22	66 746 €
Bibliothèques	2	5 823 €
Organisateurs de manifestations littéraires	1	12 000 €
Structures	9	12 693 €
Total Littérature classique	93	384 261 €

Théâtre	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	30	205 000 €
Editeurs	51	71 100 €
Revue	2	12 952 €
Librairies	1	3 500 €
Organisateurs de manifestations littéraires	2	13 000 €
Structures	1	15 000 €
Total Théâtre	87	320 552 €

Littérature scientifique et technique	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	4	54 000 €
Editeurs	28	168 925 €
Revue	13	37 231 €
Total Littérature scientifique et technique	45	260 156 €

